

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quarantième séance – Mercredi 8 mars 2017, à 20 h 35

**Présidence de M. Rémy Burri, président**

La séance est ouverte à 20 h 35 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M<sup>mes</sup> Gloria Castro, Jennifer Conti, Amanda Gavilanes*, *MM. Jean-Philippe Haas, Souheil Sayegh* et *Vincent Subilia*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M<sup>me</sup> Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 23 février 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 mars et mercredi 8 mars 2017, à 17 h et 20 h 30.

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal – Proposition: plan de site Roseraie/Beau-Séjour

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** M. Guillaume Barazzone est excusé pour cette séance de 20 h 30.

## 4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 novembre 2016, sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, en vue de l'adoption du plan de site N° 30054-199 abrogeant pour partie le plan de site N° 29184A Roseraie/Beau-Séjour (arrêté du Conseil d'Etat du 5 mars 2003) (PR-1210 A)<sup>1</sup>.

### Rapport de M. Sylvain Thévoz.

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 janvier 2017. La commission l'a traitée le 24 janvier 2017 en une seule séance, sous la présidence de M<sup>me</sup> Danièle Magnin. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que le rapporteur remercie pour l'excellente qualité de son travail.

---

<sup>1</sup> Proposition, 4109. Motion d'ordonnancement, 4929.

### **Séance du 24 janvier 2017**

*Audition de M. Enis Arikok, architecte-urbaniste à l'Office du patrimoine et des sites, et de M. Xavier de Rivaz, adjoint de direction au Service d'urbanisme*

M. Arikok rappelle qu'il est, par cette proposition, question d'une abrogation partielle d'un plan de site adopté en 2003 à Roseraie/Beau-Séjour. Deux parcelles sont concernées par cette abrogation. L'enquête technique a été menée, ne donnant que quelques rares observations. Il n'y a pas eu d'observation à la suite de l'enquête publique. Si cette proposition PR-1210 est votée, il sera ensuite possible de construire une nouvelle structure pour la Haute école de santé Genève (HEdS) et ainsi d'avoir plus d'espace pour le développement de cette HEdS, en regroupant l'entier de cette institution au même endroit. Il existe différentes contraintes portant notamment sur la végétation de valeur, qui a été analysée. Certes, six marronniers ne pourront être sauvés et devront être coupés, mais les arbres majeurs seront conservés, et le degré de protection des arbres sera inscrit dans le règlement du concours. Deux bâtiments devront être détruits. Mais les alignements et les gabarits ne dépasseront pas les gabarits alentour. La Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) demande que l'un de ses membres appartienne au jury du concours, et que ce dernier suive l'image directrice élaborée sur ces deux parcelles. Il n'y a pas d'autres solutions qu'empiéter sur le plan de site actuel. Le nouveau périmètre constituera donc une enclave dans le plan de site existant. L'abrogation porte sur une fraction restreinte du périmètre du plan de site qui demeure préservé.

Un commissaire demande si les deux bâtiments destinés à être détruits ont une valeur patrimoniale, et s'il n'est pas regrettable de détruire ces deux maisons.

Pour M. Arikok, ils ont une valeur patrimoniale mais ne présentent pas le plus grand intérêt. Ces deux maisons ont subi de nombreuses transformations au cours du temps et sont aujourd'hui déjà affectées à l'école.

Un commissaire se demande quel sera l'impact de ce nouveau bâtiment à l'égard de la circulation et des accès.

M. de Rivaz, adjoint de direction au Service d'urbanisme, rappelle qu'il y a déjà tout un groupe de structures dédiées à la santé dans ce secteur qui profitent d'une part de la proximité de l'hôpital autant que de la desserte en transports publics. Ce projet n'aura pas d'incidence sur les transports collectifs. La desserte sur la Roseraie sera renforcée avec des sites propres pour les bus. La Ville fera pression pour minimiser le nombre de places de stationnement et demandera qu'aucune place ne soit ajoutée. Une étude directrice sur le projet concret de bâtiment a été réalisée par les services de l'Etat et a permis de fixer quelques clauses pour le concours d'architecture. Plusieurs scénarios concernent le bâtiment existant, d'autres hypothèses prévoient des implantations différentes. Surélever l'école existante est une option qui a été envisagée mais les coûts sont trop importants pour qu'un tel scénario soit retenu.

Un commissaire demande quels sont les scénarios de densification qui ont été envisagés et s'il est possible d'obtenir ces études.

Pour M. Arikok, ces études relèvent de l'Office des bâtiments. Il faudrait que la commission auditionne un représentant de l'Office des bâtiments du Canton. A ce jour, il n'y a pas eu d'observation particulière des propriétaires alentour.

Les commissaires du Mouvement citoyens genevois ne comprennent pas pourquoi il ne serait pas possible d'agrandir le bâtiment actuel de l'école de médecine, plutôt que de détruire des bâtiments et de modifier ce plan de site. Pour eux un parc va être détruit pour créer un bloc de béton. A leur avis, il serait possible d'agrandir le bâtiment actuel, en le solidifiant au besoin. Ils souhaitent l'étude d'un plan B.

Les commissaires des groupes remarquent que lorsqu'il y a une abrogation, la commission manque régulièrement d'informations sur le projet envisagé, ce qu'ils regrettent. C'est en fin de compte une pesée d'intérêts qu'il faut clairement faire ici. Il leur semble nécessaire de préserver la HEdS en la développant, mais ils déplorent que la commission ne soit pas mieux informée sur les variantes évoquées, ou sur les conditions du futur concours d'architecture, pour se prononcer. Certes, la commission vote ici uniquement sur l'abrogation du plan de site, mais il demeure questionnable de se prononcer sur l'abrogation d'un plan de site si l'on n'est que partiellement informé des projets à venir et des variantes qui ont été étudiées. Pour les commissaires, rien n'invite toutefois en l'état à s'y opposer.

Une commissaire propose d'auditionner un représentant de l'Office des bâtiments.

Au vu des délais courts (soixante jours) incombant à la commune pour se prononcer et de l'intérêt prépondérant touchant au développement de la HEdS, les commissaires s'opposent unanimement à l'audition et passent au vote de la proposition PR-1210.

#### *Vote*

Par 11 oui (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 3 S, 1 Ve, 2 EàG) contre 2 non (MCG), la proposition PR-1210 est acceptée. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

*Annexe:* présentation de l'Office du patrimoine et des sites – plan de site  
N° 30054-199/chemin Thury

Présentation à la commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE)  
Ville de Genève

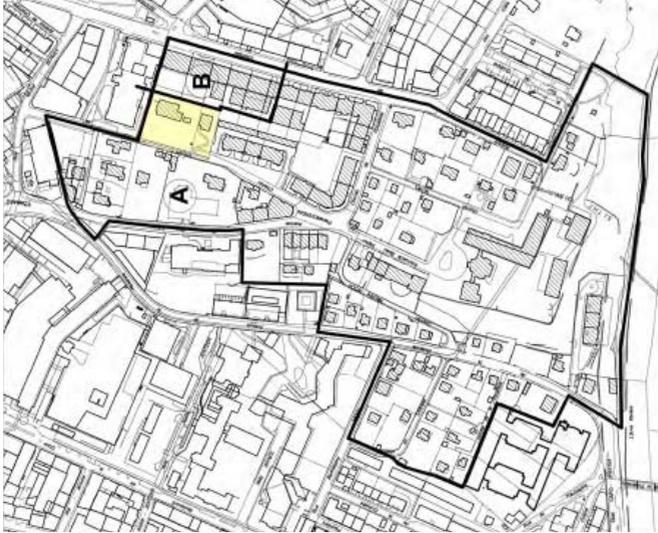
## **Plan de site n°30054-199 / chemin Thury**

mardi 24 janvier 2017  
Enis Arikok, architecte-urbaniste



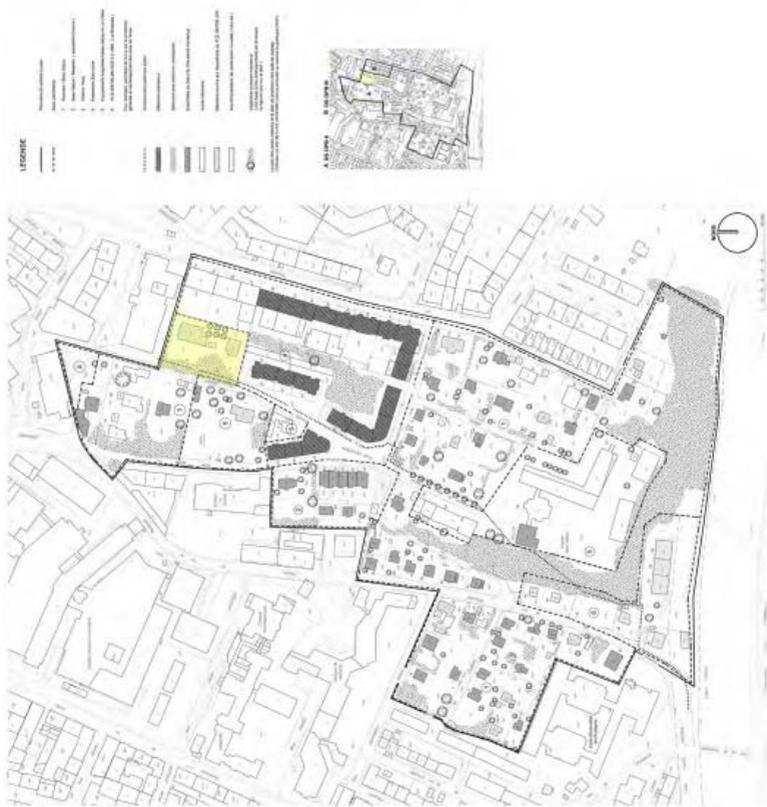
SÉANCE DU 8 MARS 2017 (soir)  
 Proposition: plan de site Roseraie/Beau-Séjour

Le présent plan de site n°30054 abroge pour partie le plan de site n° 29184A Roseraie / Beau-Séjour adopté par le Conseil d'Etat le 5 mars 2003 (soustraction des parcelles n°s 1839, 1841 du périmètre de ce dernier plan).

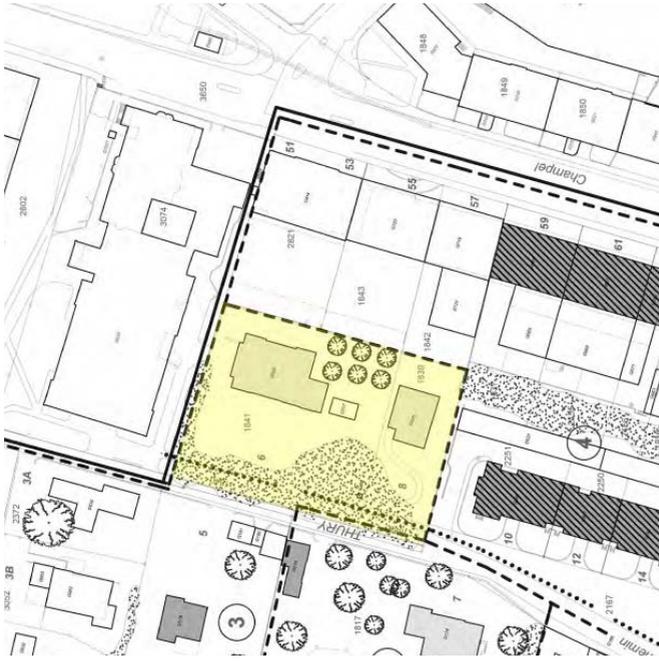


Plan de site n°30054-199 / chemin Thury

Département de l'aménagement du logement et de l'énergie  
 Office du patrimoine et des sites  
 Présentation la CAE - Ville de Genève / 24-01-2017



SÉANCE DU 8 MARS 2017 (soir)  
Proposition: plan de site Roseraie/Beau-Séjour

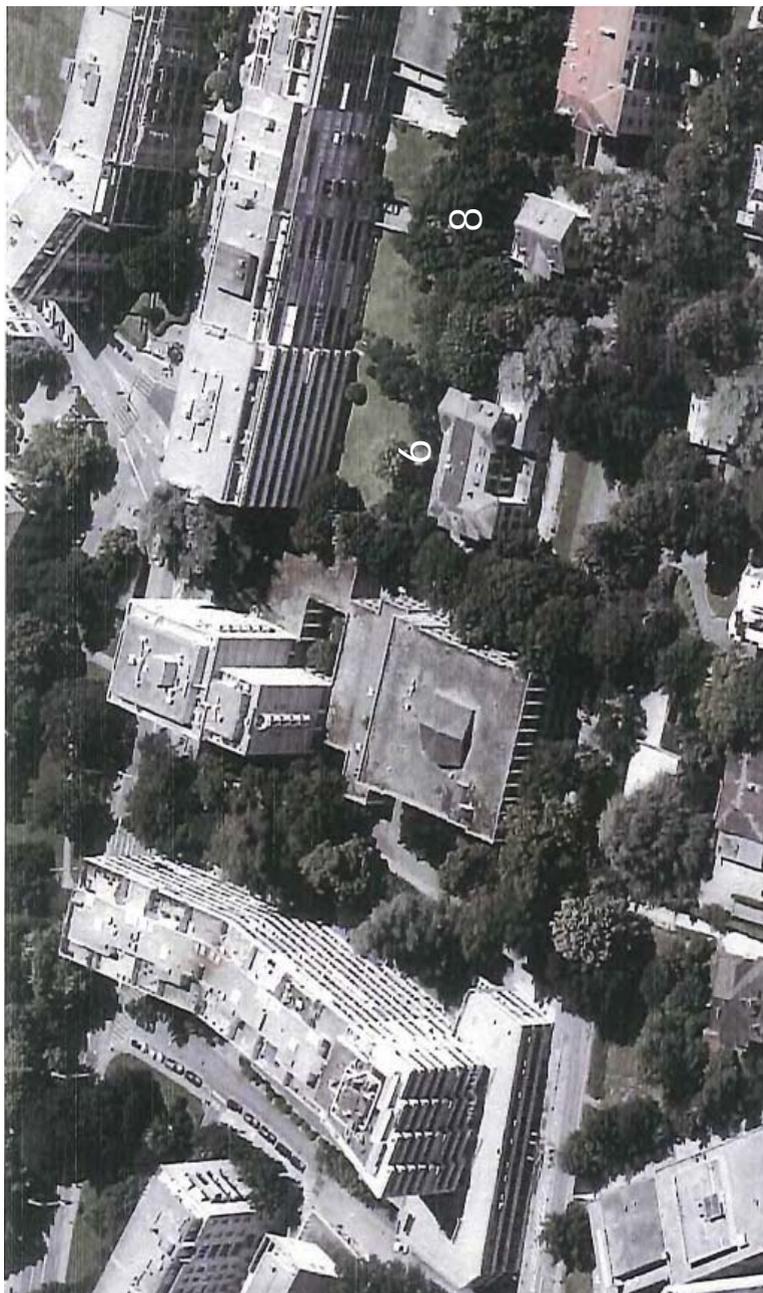


Département de l'aménagement du logement et de l'énergie  
Office du patrimoine et des sites  
Présentation la CAE - Ville de Genève le 24-01-2017



Plan de site n°30054-199 / chemin Thury





Plan de site n°30054-199 / chemin Thury

Département de l'aménagement du logement et de l'énergie  
Office du patrimoine et des sites

Présentation la CAE - Ville de Genève / 24-01-2017



Espace entre les villas Thury 6 et 8

6



#### Situation et périmètre

Pour mémoire, le périmètre de protection du plan de site n° 29184A, comprend plusieurs sous-périmètres. Le sous-périmètre n° 3 incluant les parcelles n°<sup>os</sup> 1839 et 1841 est composé de maisons individuelles implantées à l'origine sur de larges parcelles à l'instar des n°<sup>os</sup> 6 et 8 chemin Thury construites, respectivement en 1875 et 1896.

Le plan de site avait relevé, pour lesdites parcelles n°<sup>os</sup> 1839 et 1841, deux villas, six marronniers au sud-est du n° 6 chemin Thury ainsi qu'un cordon boisé bordant le chemin et son prolongement perpendiculaire en limite de la parcelle n° 1841 comme éléments maintenus.



Contexte de l'étude

Le Conseil d'Etat a décidé le regroupement de toutes les filières santé de la Haute école de santé (HES) sur un seul site afin de consolider le "campus santé", formé par les HUG, la faculté de médecine et la HES.

Dès 2013, la faisabilité du projet de la HES a été testée sur le plan quantitatif puis qualitatif. Les avant-projets d'études menés ont permis de préciser, entre autres, les principes architecturaux et paysagers les plus adéquats à l'implantation du nouveau bâtiment dans ce site sensible.

L'étude de faisabilité prévoit sur les parcelles n°s 1839 et 1841 le maintien et la mise en valeur d'éléments paysagers du site, soit le cordon boisé du chemin Thury et son prolongement perpendiculaire ainsi que les futurs jardins visant à la conservation d'ouvertures paysagères dans le site.

Villa Thury 5



Espace Thury



Espace Thury

Villa Thury 8



Espace Thury



Espace Thury



Espace Thury



Espace Thury



Espace Thury



Espace Thury

#### Objectif du plan de site

Le présent projet de plan de site n° 30054-199 abroge pour partie le plan de site n° 29184A Roseraie/Beau-Séjour (ACE du 5 mars 2003), en soustrayant les parcelles n°s 1839 et 1841 du périmètre de ce dernier plan.

Il répond à la volonté du Conseil d'Etat d'augmenter la capacité d'accueil de la Haute école de santé (HEdS), sise sur la parcelle n° 3074 à Champel, par la construction d'un nouveau bâtiment (5.475 m<sup>2</sup> nets supplémentaires) sur les parcelles n°s 1839 et 1841.

Le projet de construction du bâtiment d'enseignement relève d'un intérêt public prépondérant qui implique le remplacement d'un agencement historique de villas et de jardins, et donc sur la parcelle n° 1841 la démolition de la villa n° 6 chemin Thury et l'abattage des six marronniers ainsi que sur la parcelle n° 1839 la démolition de la villa n° 8 chemin Thury.



**Le président.** M. Sylvain Thévoz, rapporteur, ne prend pas la parole.

**M<sup>me</sup> Maria Casares, rapporteuse** (S). Je m'exprimerai au nom de M. Sylvain Thévoz, auteur du rapport PR-1210 A, car le Parti socialiste a décidé qu'aujourd'hui 8 mars, Journée internationale des femmes, parmi ses membres seules les femmes prendraient la parole. (*Applaudissements.*)

Je donnerai ici quelques éléments concernant la proposition PR-1210. Il s'agit d'une abrogation partielle du plan de site Roseraie/Beau-Séjour. La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie une seule fois pour étudier cet objet, car nous étions pressés par le temps: en effet, le Conseil municipal a soixante jours pour se prononcer. La commission, afin de clore ses travaux dans les délais, a donc fait preuve de célérité. Certains de ses membres ont proposé de procéder à des auditions supplémentaires, mais la majorité a été raisonnable et a refusé.

La proposition PR-1210 du Conseil administratif vise à déclasser une partie seulement du plan de site, afin de pouvoir d'abord raser deux bâtiments existants puis en construire un nouveau qui abritera l'extension des locaux de la Haute école de santé Genève (HEdS)... (*Brouhaha persistant.*) Ça n'intéresse pas grand monde – surtout chez les libéraux-radicaux – mais ce n'est pas grave. Le nouvel immeuble abritera une extension de l'école de formation pour les infirmières et toutes les professions d'aide en soins communautaires.

Nous pensions, au niveau de la commission, qu'il était important de se prononcer dans un délai très court. Je conclus en disant que la commission de l'aménagement et de l'environnement a voté cette proposition à l'unanimité moins deux oppositions. Voilà, Mesdames et Messieurs, merci de votre écoute «attentive»... (*Rires.*)

#### *Premier débat*

**M. Simon Gaberell** (Ve). Je serai extrêmement bref, puisque la proposition PR-1210 a effectivement été votée à l'unanimité moins deux oppositions par la commission de l'aménagement et de l'environnement. Il s'agit d'une extension des locaux de la HEdS. Or, nous manquons cruellement d'infirmières; il nous semblait donc que l'intérêt général était primordial dans ce projet d'abrogation partielle du plan de site Roseraie/Beau-Séjour.

J'aimerais quand même exprimer un certain mécontentement que j'ai ressenti – en tout cas personnellement – en commission: à l'avenir, lorsque des objets

soumis à la commission de l'aménagement et de l'environnement concernent également le Canton, il serait bon que nous ayons la possibilité d'auditionner à la fois les services de la Ville et ceux du Canton, afin de pouvoir faire notre travail correctement et de poser à qui de droit les questions nécessaires sur ce genre de projets.

Dans le cas présent, les études sur l'extension de la HEdS ont été effectuées en amont par le Canton; or, nous n'avons pas pu y avoir accès, le délai étant si court qu'il était impossible de demander l'audition des services cantonaux concernés. Je ne sais si je dois adresser cette doléance à M. Pagani ou à la présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais je tenais à le dire.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche vous propose d'accepter cette modification du plan de site Roseraie/Beau-Séjour. Elle est possible et nécessaire pour construire un nouveau bâtiment de la HEdS. Cela devrait permettre de regrouper les différentes filières de santé en un même lieu, à côté du bâtiment principal et de l'hôpital, afin de créer un pôle santé entre les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), la HEdS et la Faculté de médecine. Ce projet fait donc sens. L'audition à laquelle a procédé la commission nous en a convaincus, d'autant plus que, pour la santé d'aujourd'hui et surtout de demain, l'accroissement du nombre de professionnels est un défi majeur.

Comme vient de le dire mon collègue Gaberell, avec d'autres commissaires nous estimons aussi que, pour de telles propositions, il serait utile de disposer en commission d'informations plus précises sur le projet envisagé – surtout s'il est déjà élaboré. Cette remarque est plutôt une suggestion pour des projets à venir qu'une raison de refuser celui-là. Nous vous remercions donc, chers collègues, de soutenir cette proposition d'abrogation partielle du plan de site Roseraie/Beau-Séjour.

**M. Jean-Luc von Arx** (DC). Bien entendu, le Parti démocrate-chrétien soutiendra ce projet d'abrogation partielle du plan de site Roseraie/Beau-Séjour, qui est une priorité absolue. Dans la pesée d'intérêts qui a occupé les débats de commission, le développement de la HEdS s'est avéré une nécessité, car nous ne formons pas assez d'infirmiers et d'infirmières dans le canton de Genève. On comprendra que telle est la raison pour laquelle il faut exploiter cet espace à disposition près du chemin Thury; quelques arbres seront coupés, malheureusement, mais nous sommes obligés de mener ce genre d'opérations pour que la formation et l'emploi aient leur place à Genève. Voilà pourquoi le Parti démocrate-chrétien – comme la plupart des groupes siégeant dans cette enceinte – vous recommande, Mesdames et Messieurs, de voter la proposition PR-1210.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Le Mouvement citoyens genevois, lui, ne soutiendra pas cette modification du plan de site Roseraie/Beau-Séjour. Un plan de site n'est pas fait pour rien: il est destiné à protéger un certain environnement. Dans le cas présent, cet environnement est une belle propriété et de beaux arbres. On pourrait parfaitement mettre l'école d'infirmières à un autre endroit, différemment. La commission de l'aménagement et de l'environnement a refusé d'auditionner l'Office des bâtiments de l'Etat de Genève, alors que nous estimions que c'était indispensable. A la limite, nous pourrions demander le retour de cet objet en commission, mais ce n'est pas un bon projet; il ne vise – une fois de plus – qu'à abîmer un quartier qui subit déjà le mépris, l'ire et tous les massacres possibles de la part du reste de la ville! Nous ne soutiendrons donc pas la proposition PR-1210.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis** (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi de relever en trente secondes l'incohérence du Mouvement citoyens genevois quant à ce dossier. Au niveau cantonal, le magistrat de ce même parti a déclaré il y a une dizaine de jours à peine dans la *Tribune de Genève* que Genève souffrait de ne pas pouvoir former assez d'infirmières, notamment en raison d'un manque de locaux. Il a probablement raison. Et que fait aujourd'hui le groupe municipal du Mouvement citoyens genevois? Il refuse ce projet qui vise précisément à agrandir la HEDS! Mesdames et Messieurs les membres du Mouvement citoyens genevois, où est la cohérence de votre parti à ce sujet? (*Applaudissements.*)

**M. Pierre Scherb** (UDC). Chers collègues, comme elle l'a déjà fait en commission, l'Union démocratique du centre soutiendra également ce projet d'abrogation partielle du plan de site Roseraie/Beau-Séjour. La proposition PR-1210 nous a convaincus et, malgré les arguments du Mouvement citoyens genevois, nous maintenons notre oui.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Il est trop facile de dire que notre position est incohérente! Je vais vous donner un exemple dans un autre domaine, Mesdames et Messieurs: il m'est arrivé une fois que quelqu'un veuille absolument me faire accepter de défendre un individu que je ne voulais pas défendre. Cette personne avançait l'argument que chacun a le droit d'être défendu par un avocat. Ce à quoi j'ai répondu: «Mais il n'est écrit nulle part que ce doit être moi!» Ici, je vous le dis: pour le moment, il n'est écrit nulle part que c'est à cet endroit précis qu'il faut mettre une nouvelle école d'infirmières en agrandissant un bâtiment. J'ai dit!

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis désolé pour M<sup>me</sup> Magnin, mais nous changerons d'avis et notre groupe votera la proposition PR-1210... (*Applaudissements et hourras.*)

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après ce coup de théâtre fort à propos, j'aimerais dire un certain nombre de choses importantes quant à la responsabilité qui vous incombe dans ce dossier.

Depuis trente ou quarante ans, j'entends dire que le Canton ne forme pas assez d'infirmières. Pour cette raison, dès que les services de l'Etat m'ont approché dans ce sens j'ai donné l'autorisation de construire des baraquements provisoires, afin de satisfaire à cette demande. Je me suis quand même interrogé... (*M. Sormanni discute.*) Monsieur Sormanni, cela peut vous intéresser! Lorsque diverses réactions ont stigmatisé la politique du conseiller d'Etat M. Poggia, je me suis posé des questions: on ne peut pas dire oui à la nécessité de former des infirmières sans s'en donner les moyens.

Mais un autre point à résoudre va surgir, Mesdames et Messieurs: il faudra revaloriser le salaire des infirmières, car là est tout le problème! Il en va d'ailleurs de même du salaire des bouchers, des chocolatiers... et des bouchères, excusez-moi! Le salaire des infirmières et des infirmiers! J'essaie d'employer le langage épïcène... Toujours est-il que – pour certaines professions – nous continuons à piller les formations dispensées par les autres. En effet, d'autres pays se donnent la peine de former – et de manière très intensive – des professionnels notamment dans le domaine de la santé et des métiers de bouche. De par le fait que la Suisse leur offre des salaires légèrement plus élevés, nous pillons ces formations étrangères.

Par conséquent, comme je le rappellerai au moment de construire ce nouveau bâtiment, non seulement il faudra fournir l'effort de former des infirmiers et des infirmières, mais nous devons aussi revaloriser le statut du personnel soignant...

**Le président.** Restons concentrés sur le plan de site Roseraie/Beau-Séjour, Monsieur Pagani...

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* Oui, je me concentre sur ce point. Mais il y a ici, au Conseil municipal, un certain nombre de députés du Grand Conseil et je leur dis qu'il faudra payer un peu plus le personnel infirmier...

**Le président.** Justement, c'est la même salle pour le Conseil municipal et le Grand Conseil, mais ce n'est pas les mêmes votes et souvent pas les mêmes qui votent!

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* Il faudra payer un peu mieux le personnel soignant formé par la HEdS! Je pense que, en toute cohérence, M. le magistrat conseiller d'Etat Poggia, ainsi que M<sup>me</sup> Emery-Torracinta, se mettront à l'œuvre pour revaloriser l'ensemble de ces métiers. Je vous remercie, Monsieur le président.

**Le président.** Il n'y a pas de quoi, Monsieur Pagani, mais je vous rappelle que vous n'êtes pas au Grand Conseil!

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Les propos que vient de tenir M. Pagani me font réagir. D'abord, la formation relève du dicastère de M<sup>me</sup> Emery-Torracinta...

**Le président.** Une discussion entre députés?

*M. Daniel Sormanni.* Non, pas du tout! Je suis conseiller municipal! Mais la formation dépend du département de M<sup>me</sup> Emery-Torracinta – socialiste, il me semble – et non de celui de M. Poggia.

Par ailleurs, les infirmières sont bien payées à Genève. Il me semble qu'elles sont en classe 13 – si ce n'est plus – de l'échelle des traitements de l'Etat. Par conséquent, à mon avis le problème n'est pas là et je ne vois pas le rapport avec la proposition PR-1210.

**Le président.** Moi non plus!

*M. Daniel Sormanni.* Je pense que ce projet d'abrogation partielle du plan de site Roseraie/Beau-Séjour est nécessaire et nous le voterons, mais... (*Brouhaha.*)

*Des voix.* Hors sujet!

*M. Daniel Sormanni.* Ce n'est pas hors sujet, je parle du plan du site! Je peux m'exprimer, ou bien?

**Le président.** Vous avez terminé?

*M. Daniel Sormanni.* Non! Deux secondes encore... Cette modification du plan de site est nécessaire; à mon sens, tout le reste n'est que circonvolutions inutiles. D'abord, cela ne relève pas de nos compétences. Ensuite, il faut toujours rendre à César ce qui appartient à César. En l'occurrence, s'il n'existe pas jusqu'à ce jour de formation suffisante pour les infirmières à Genève, il faut s'en plaindre au Département cantonal de l'instruction publique, de la culture et du sport, dirigé par la gauche depuis de nombreuses années...

**M. François Bärtschi (MCG).** J'interviens juste pour compléter les propos de mon préopinant. Il est certain qu'il y a un problème de formation d'infirmiers et d'infirmières à Genève, mais le manque de locaux n'est qu'un prétexte avancé par le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport chargé de superviser cette formation. On peut tout à fait trouver des locaux où on veut, s'il y a une véritable volonté politique dans ce sens. Le vrai problème, c'est qu'on a certes développé la formation des infirmiers et des infirmières, mais pas suffisamment; il faut aller beaucoup plus loin pour que chaque personne qui veut un poste d'infirmier ou d'infirmière – chaque jeune qui en a les compétences – puisse trouver une place. Voilà ce qu'on doit veiller à faire, mais cela ne relève pas des compétences du Conseil municipal. L'aménagement du chemin Thury est un problème indirect et il n'aura pas des conséquences aussi importantes que certains le disent, quoi qu'on en pense.

### *Deuxième débat*

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté par 62 oui contre 1 non (3 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

### *DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;  
sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – de donner un préavis favorable à l'adoption du plan de site N° 30054 abrogeant pour partie le plan de site N° 29184A Roseraie/Beau-Séjour adopté par le Conseil d'Etat le 5 mars 2003 (soustraction des parcelles N<sup>os</sup> 1839 et 1841 du périmètre de ce dernier plan).

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**5. Résolution du 7 mars 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Grégoire Carasso, Albane Schlechten, Maria Pérez, Sylvain Thévoz, Daniel Sormanni, Pierre Scherb et Alfonso Gomez: «Non au désert postal!» (R-205)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant:

- la volonté de la Poste de fermer d'ici à 2020 entre 500 et 600 bureaux postaux, touchant directement 1200 emplois;
- le fait que cela pourrait représenter à Genève, selon les estimations de Syndicom, jusqu'à 39 offices et concerner 200 employé-e-s;
- les 645 et 638 millions de francs de bénéfices de la Poste, respectivement en 2015 et 2014;
- le fait que la liste des offices concernés par une fermeture ne soit pas publique, selon la porte-parole de la Poste, car «le dialogue avec les cantons (...) n'est pas terminé» (journal *Le Courrier*, 24 février 2017, page 3);
- l'importance, en termes de service public, d'un réseau postal de qualité, dense et facilement accessible pour toute la population,

le Conseil municipal se déclare par principe opposé aux fermetures des offices de poste ainsi qu'à tout affaiblissement du réseau postal, essentiel en termes de service public; par ailleurs, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de s'engager activement, tant auprès du Canton de Genève que de la Poste suisse, pour défendre les bureaux de poste en danger à Genève, et plus largement le maintien d'un réseau postal de qualité.

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 4930.

Résolution: opposition à la fermeture des offices de poste

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten** (S). Mesdames et Messieurs, je serai très brève pour ce discours d'entrée en matière. J'aimerais juste vous rappeler quelques chiffres mentionnés dans la résolution R-205: 39 offices postaux sur 54 seront supprimés à Genève, alors qu'une trentaine ont déjà fermé depuis les années 2000. A la séance plénière d'hier soir, nous parlions de génocide des arbres... Ici, on peut parler de génocide du courrier A et B! Nous déplorons aussi le manque de consultation des communes et des collectivités publiques dans cette affaire. J'invite notre plénum à débattre de cet objet immédiatement.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 48 oui contre 22 non (1 abstention).

**M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana** (S). La résolution R-205 a déjà été présentée hier dans le cadre de la demande d'urgence par notre excellent collègue et ancien chef de groupe Grégoire Carasso. C'est moi qui ai l'honneur de la défendre ce soir au nom du Parti socialiste, puisque seules les femmes de notre groupe prendront la parole aujourd'hui.

En fait, cette résolution est aussi une motion, puisqu'elle demande une action du Conseil administratif. Il s'agit donc d'une «résolution-motion» insistant sur le maintien du service public et de l'emploi. L'une des difficultés que nous rencontrons vient du fait que la stratégie de la Poste n'est pas connue et reste obscure; nous voudrions que le Conseil administratif le constate et fasse quelque chose là contre! En 2009, il avait émis un communiqué de presse signalant qu'il souhaitait faire partie d'un groupe de travail, de sorte que toutes les évolutions autour du futur désert de l'emploi causé par la Poste soient également discutées par des représentants de la Ville de Genève. Nous ignorons ce qu'est devenu ce groupe de travail – nous ne savons même pas s'il a existé une fois! Par conséquent, nous pressons le Conseil administratif de le redynamiser si nécessaire.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Je prends la parole sous l'autorisation expresse de ma cheffe de groupe, qui s'est déjà beaucoup dépensée aujourd'hui... Ce n'est donc pas par mépris de la Journée internationale des femmes que c'est moi qui intervins sur cet objet!

Bien évidemment, le groupe Ensemble à gauche soutiendra la résolution R-205. Il y va du maintien d'un service public très important pour les habitants et les habitantes de la ville de Genève. Chers collègues, je vous invite à vous rendre de temps en temps dans les bureaux de poste. Pour ma part, en raison de mon activité professionnelle j'y vais assez souvent avec des colis à envoyer; je

suis donc bien placé pour savoir qu'il est rare de ne pas devoir faire la queue au guichet.

On le voit bien: la population qui fréquente les offices postaux est souvent âgée. Ce sont des gens pour qui il n'est pas facile de commander et de payer via internet des articles à se faire livrer. Il est important qu'ils puissent profiter du service de distribution assuré par des bureaux de poste encore assez bien répartis dans notre ville. Cela fait partie des conditions-cadres qui rendent la Suisse et Genève attractives, je le rappelle à la droite qui souligne régulièrement l'importance des infrastructures et de la qualité des services pour l'économie du pays.

On aurait grand tort de laisser les bureaux de poste uniquement entre les mains de managers puissants qui n'ont en tête que la consigne donnée par la majorité parlementaire à Berne – ainsi qu'à d'autres échelons, malheureusement – selon laquelle il faut avant tout que les régies de ce service public fassent du profit et qu'il soit donc géré selon des critères de pure rentabilité économique. Pour maintenir une infrastructure de qualité, c'est-à-dire un service postal qui soit un service public social également favorable à l'économie, il faut faire des efforts.

Voilà ce qu'il s'agit de faire comprendre non seulement aux dirigeants de la Poste, mais aussi aux majorités politiques – je pense en premier lieu aux responsables politiques à Berne – qui imposent la rentabilité avant toute chose, notamment pour ce genre de services publics. Certes, nous nous situons ici au niveau de la seule Ville de Genève mais, malgré toutes les réserves que l'on peut émettre à cet égard, nous avons relativement confiance en la capacité du Conseil administratif de faire entendre ce désir et ce besoin du maintien des bureaux de poste genevois. Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous invite à soutenir la résolution R-205.

**M. Alfonso Gomez** (Ve). A mon tour, je remercie notre cheffe de groupe Marie-Pierre Theubet de me permettre de m'exprimer sur cet objet au nom des Verts. Nous soutiendrons évidemment la résolution R-205. Comme elle l'a démontré à plusieurs occasions, la population suisse est très attachée à ces régies fédérales, ces services publics au plus près de tous les citoyens que sont la Poste, les Chemins de fer fédéraux (CFF), Swisscom...

Depuis un certain nombre d'années, nous constatons une dérive déplorée même par des gens dits de droite: je veux parler de cette espèce de course en avant de la rentabilité à tout prix. Je tiens à rappeler qu'autant les CFF que Swisscom et la Poste font d'énormes bénéfices. On pourrait donc s'attendre à ce que ces montants soient réinvestis pour élargir davantage le service à la population. Malheureusement, on constate que les hauts cadres de ces régies sont

## Résolution: opposition à la fermeture des offices de poste

rémunérés de manière scandaleuse et complètement disproportionnée pour un service public, puisqu'ils touchent des salaires largement supérieurs à celui d'un conseiller fédéral.

Je pense qu'une grande majorité du Conseil municipal – avec d'autres – dira modestement non à cette tendance: nous ne voulons pas de cette dérive que l'on pourrait qualifier de néolibérale, mais c'est pire que ça! A mon avis, on risque le démantèlement pur et simple de services publics essentiels à la cohésion de notre pays dont ils sont l'âme.

Telle est la raison pour laquelle nous saluons et voterons la résolution R-205. Nous invitons ce plénum à voter la pérennisation du service postal genevois – ou, du moins, à y contribuer modestement en donnant un signal à nos autorités pour leur faire savoir que la population suisse et les entités publiques sont attachées à ces services publics qui constituent un élément de la cohésion de notre pays.

**M. Amar Madani** (MCG). J'ajoute à ce qui a été dit concernant le rôle de service public de la Poste que sa stratégie actuelle est la fermeture de la moitié des offices à l'échelle du pays et de Genève. Cela se fait en deux temps: d'abord, on essaie de limiter la distribution en réduisant le nombre de cases postales et en les concentrant dans les grands offices. Ensuite, on prévoit de fermer les offices postaux – à Genève, même les grands disparaîtront, à terme. A la campagne, ils sont remplacés par des agences postales dont le personnel ne dépend pas de la même convention collective de travail (CCT) que celui de la Poste.

Je mentionnerai encore quelques éléments qui peuvent être utiles à ce débat. Ces derniers temps, il y a eu des réunions aussi bien des responsables que des employés de la Poste. Pour les responsables, ce sont des réunions de management dont le thème est «Comment apprendre à licencier le personnel?». Voilà qui me semble inouï dans la vie d'un service public! Quant au personnel, lors d'une réunion au mois de février dernier, plusieurs grands offices ont annoncé le licenciement pur et simple d'un certain nombre d'employés. Le nom des personnes concernées sera annoncé dans les jours à venir. Résultat au bout du compte: une psychose généralisée s'est installée au sein du personnel.

J'aborderai un dernier point: le syndicat des employés de la Poste, Syndicom, a écrit au Conseil administratif à ce sujet mais, jusqu'à preuve du contraire, il n'a malheureusement pas reçu de réponse.

**M. Laurent Leisi** (MCG). En ce qui me concerne, je n'ai pas l'autorisation expresse de mon groupe de m'exprimer à la place d'une collègue mais, aujourd'hui, je me sens femme! Je me permets de faire exception...

J'aimerais ajouter un détail à la problématique de la Poste. Il s'agit d'un phénomène qui s'observe actuellement: depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les cases postales des particuliers et des petits indépendants telles les petites et moyennes entreprises (PME) ont été supprimées. Pire encore: elles sont devenues payantes au prix de 240 francs par an, ce qui est un véritable scandale pour une très grande partie de la population. (*M. Genecand fait son apparition en uniforme militaire. Brouhaha.*) Monsieur le président, est-ce que je peux parler?

**Le président.** Il y a une invasion derrière vous, Monsieur Leisi.

*M. Pascal Holenweg (S).* Non, c'est un putsch militaire!

*M. Laurent Leisi.* Il semble qu'il y ait un caucus particulier là-dedans... Bref, nous assistons véritablement à une liquéfaction du service public de la Poste, pourtant subventionné par les deniers de la population. Je pense que, pour notre éminent Conseil municipal, c'est le moment d'intervenir et de faire entendre sa voix autant que possible. Je vous suggère donc à toutes et à tous, Mesdames et Messieurs, de soutenir la résolution R-205 et d'aller de l'avant d'un pas ferme.

**M. Stéphane Guex (HP).** Beaucoup de choses ayant déjà été dites, je ne les répéterai pas. Dans cette enceinte, toutes les personnes de bonne volonté qui défendent l'emploi, les services publics et la population à l'échelle cantonale doivent soutenir la résolution R-205. On l'a rappelé: tout le monde n'est pas connecté à internet aujourd'hui encore – et les vieilles personnes ne sont pas les seules à faire leurs paiements au guichet postal, il y a des conseillers d'Etat qui le font aussi, on le sait! Les offices postaux sont un service à la population précieux pour tous, sans exclusion et indépendamment de toute différence de niveau social. Nous allons donc... Je vais donc défendre cette résolution – puisque je ne représente que moi-même et n'ai reçu l'autorisation de parler de personne, étant mon propre chef de groupe... Ce qui me permet néanmoins de dire que, si je prends la parole aujourd'hui, c'est grâce à ma maman, voilà!

**M. Pierre Scherb (UDC).** L'Union démocratique du centre soutient la résolution R-205, dont nous sommes d'ailleurs cosignataires. Même si, aujourd'hui, beaucoup de personnes âgées se sont mises à internet et utilisent quotidiennement les mails pour communiquer, d'autres ont de la peine à s'habituer aux ordinateurs et n'ont donc pas accès aux services de PostFinance ou d'autres banques en ligne.

## Résolution: opposition à la fermeture des offices de poste

Pour ces gens – comme pour tout le monde, d’ailleurs – il est important qu’un réseau dense d’offices postaux demeure. Bien sûr, il ne s’agit pas d’un objet de la compétence de la Ville de Genève, mais des discussions sont néanmoins encore en cours au niveau de la Poste et du Canton – or, la Ville doit aussi y être impliquée. Nous voterons donc cette résolution.

**M. Amar Madani** (MCG). Je prends la parole juste pour donner la position de mon groupe: le Mouvement citoyens genevois votera la résolution R-205.

**M. Lionel Ricou** (DC). Le Parti démocrate-chrétien est sensible à la problématique de la Poste, à son rôle et sa fonction de lien social dans les quartiers où la présence d’offices postaux permet aux gens de se rencontrer.

C’est là un aspect important, mais il faut aussi être réalistes et comprendre que la Poste est une entreprise confrontée à un certain nombre de difficultés qui doit se réinventer en permanence. On constate que les bureaux postaux mettent en vente divers objets comme des livres et des souvenirs; cela signifie donc que ces offices ne peuvent plus être utiles et que la fonction de la Poste... (*Brouhaha.*) Excusez-moi, Monsieur le président, j’en perds le fil de mon intervention! La Poste doit se renouveler, et elle le fait en vendant divers types de matériel que l’on peut aussi trouver dans d’autres commerces.

La Poste est une entreprise, elle est confrontée au courrier électronique, au changement d’habitudes des habitants et des usagers. Dans ce contexte, on assiste à une digitalisation des prestations dont l’une des conséquences est qu’il faut bien remettre en question un certain nombre de ces mêmes prestations dans les bureaux postaux. Le Parti démocrate-chrétien ne souhaite pas mettre des obstacles à la modernisation de la Poste et de ses prestations; nous n’irons donc pas dans le sens des auteurs de la résolution R-205.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, le Conseil municipal est libre de soutenir ou non la résolution R-205. Le Conseil administratif, au nom duquel je m’exprime ici, a délégué M<sup>me</sup> Esther Alder et moi-même pour discuter avec la Poste. En effet, comme vous le savez, nous avons déjà été confrontés à une rationalisation du service postal, puisque toutes les cases postales des Pâquis ont été rapatriées à l’office de poste du Mont-Blanc. L’office postal de la Rôtisserie sera complètement démoli et reconstruit, mais il restera en place. En revanche, celui des Charmilles sera transféré à l’intérieur du centre commercial Planète Charmilles, une mesure dont nous contestons la nécessité. Nous sommes intervenus à ce sujet.

Je vous le dis pour vous informer, Mesdames et Messieurs, mais j'aimerais surtout faire quelques remarques à l'attention de celles et de ceux qui se sont étonnés, lors du vote sur la réforme de l'imposition des entreprises RIE III – une vraie claque! –, que le peuple suisse se révolte en refusant les cadeaux fiscaux aux entreprises. On le sait: depuis des années, le service public est attaqué. Vous l'avez souvent constaté au cours de vos débats. Les CFF augmentent régulièrement leurs tarifs et toutes les prestations de service public universel qui, comme certains l'ont dit, formaient la base du contrat social de notre pays sont systématiquement attaquées sous prétexte de rationalité, Monsieur Ricou. La Poste étant soi-disant une entreprise, on veut la gérer selon des concepts entrepreneuriaux.

Cela signifie que, demain, on nous dira de gérer les crèches comme des entreprises – et il en ira de même pour le service public en général. On augmentera les taxes car, bien évidemment, il faudra faire du profit... Je reprends mon exemple: j'attends que l'on nous dise qu'il faut que les crèches fassent des bénéfices car, comme nous n'aurons plus de rentrées fiscales et que nous faisons par ailleurs des cadeaux fiscaux tous azimuts, il faudra bien trouver des moyens de mettre de l'argent dans les caisses...

De fait, sous prétexte de rationalisation, on privatise les services publics à la population – car c'est bien de cela qu'il s'agit, il faut le dire. Et ensuite, les mêmes qui promeuvent ces réformes s'étonnent de la réaction de la population au lendemain de défaites magistrales dans les urnes! Quant à moi, j'avais déjà compris cela bien avant, raison pour laquelle j'avais prédit la défaite totale de la RIE III en votation. Si vous voulez en avoir la preuve, Mesdames et Messieurs, vous avez tout loisir de consulter la *Tribune de Genève*, où je l'ai dit un mois avant tout le monde!

Je tiens à le répéter: grâce à la majorité qui – je l'espère – se dégagera ce soir pour soutenir la résolution R-205, le Conseil administratif ira négocier avec la Poste. Voilà les informations que je tenais à donner, au-delà du débat politique qui doit avoir lieu sur ces questions. En fait, nous assistons à une nouvelle vague de fond de la part de la Poste, qui s'apprête à supprimer – les travailleurs l'ont bien compris – un certain nombre de guichets postaux ou d'autres lieux analogues au nom de la rationalisation et du bénéfice. Je souligne que la Poste, qui était auparavant un service public, est devenue une banque. Dans un tel contexte, il est intéressant de voir les conceptions de certains quant au service public...

Nous nous mobiliserons donc pour faire en sorte que la Poste nous informe au moins de ses intentions – et non seulement cela, mais qu'elle tienne compte de l'avis du Conseil administratif et du Conseil municipal.

Malheureusement, je dois reconnaître – je parle sous le contrôle de M<sup>me</sup> Esther Alder – que, lorsque nous avons demandé à la Poste de ne pas déplacer l'office

## Résolution: opposition à la fermeture des offices de poste

des Charmilles à l'intérieur de Planète Charmilles, on nous a répondu: «Faites un petit recours, puis une commission composée d'un certain nombre de personnes – dont nous ignorons s'ils ont été élus ou cooptés par d'autres – décidera.» Nous avons donc fait recours – enfin, pas vraiment, nous avons plutôt émis des observations, car il n'existe pas de droit de recours formel.

C'est M. Leuenberger qui a mis en place ce processus «socialiste» – d'aucuns ont raison de le faire remarquer – qui, de fait, ne donne aucune possibilité aux collectivités publiques et aux personnes clientes de la Poste pour faire valoir leur droits. Car nous sommes aussi des clients! La Ville de Genève est même l'un des plus gros clients de la Poste. Nous avons donc très peu de chance d'obtenir gain de cause car, comme les travailleurs l'ont dit, certaines mesures pénaliseront le service public à Genève et dans tout le canton. Le seul moyen dont nous disposons pour nous faire entendre est d'aller plaider notre cause devant cette commission...

**Le président.** Il vous reste une minute, Monsieur Pagani.

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* J'ai bientôt fini, Monsieur le président. De toute façon, je suis persuadé que la commission en question avalisera la décision de la Poste. Je tiens à vous le dire, Mesdames et Messieurs: je pense que les dés sont pipés. Il faut toutefois établir un rapport de force et, dans ce sens, j'espère qu'une majorité d'entre vous votera la résolution R-205. Vous pouvez être certains que la délégation du Conseil administratif composée de M<sup>me</sup> Esther Alder et moi-même se battra pour faire valoir, en tant que Ville de Genève cliente de la Poste, le service public tel que nous le concevons: un véritable service public. J'espère que la population se mobilisera avec nous!

**Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 50 oui contre 23 non.**

La résolution est ainsi conçue:

### RÉSOLUTION

Le Conseil municipal se déclare par principe opposé aux fermetures des offices de poste ainsi qu'à tout affaiblissement du réseau postal, essentiel en termes de service public; par ailleurs, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de s'engager activement, tant auprès du Canton de Genève que de la Poste suisse, pour défendre les bureaux de poste en danger à Genève, et plus largement le maintien d'un réseau postal de qualité.

**6. Motion du 23 novembre 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Christina Kitsos, Jennifer Conti, Grégoire Carasso, Alfonso Gomez, Daniel Sormanni, Christo Ivanov, Maria Pérez, François Mireval et Maria Vittoria Romano: «TVA: pour la création d'un mécanisme de redistribution» (M-1262)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt fédéral indirect sur la consommation;
- sauf exceptions quasi négligeables, les collectivités publiques sont considérées comme des consommateurs finaux et ne peuvent donc pas faire supporter à leurs usagers la TVA qu'elles paient à leurs fournisseurs;
- ainsi, plus du tiers du produit total de la TVA est supporté par les collectivités publiques, donc financé en grande partie par les impôts directs;
- contrairement à l'impôt fédéral direct, la Confédération conserve l'intégralité du produit de la TVA;
- la situation financière de la Confédération est bien meilleure que celle des cantons urbains et des grandes villes (elle prévoit notamment un bénéfice important aux comptes 2016);
- le rapport «Perspective à long terme des finances publiques en Suisse» publié par la Confédération montre que ce sont les cantons et les communes qui vont subir les conséquences négatives du vieillissement de la population (rapport disponible sous [https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/publikationen/ueb\\_publ.html](https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/publikationen/ueb_publ.html));
- le Canton de Genève est celui qui dépense le plus par habitant, en fonctionnement et en investissement. Il est donc très probablement celui qui contribue le plus, par habitant, au produit total de la TVA;
- il n'est pas tenu compte de la TVA dans les calculs de la péréquation intercantonale (RPT), ce qui est certainement en défaveur de Genève;
- pour la Ville de Genève, une grande partie des investissements et des dépenses générales qui représentent plus de 300 millions de francs est soumise à la TVA à un taux de 8%;
- par exemple, dans la proposition PR-1085 relative à la construction de la Nouvelle Comédie, il est indiqué que la facture de TVA que la Ville de Genève paye à la Confédération via ses fournisseurs s'élève au total à 6,5 millions de francs!;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3436. Motions d'ordonnement, 4394, 4931.

## Motion: mécanisme de redistribution de la TVA

- d’autres pays, dont la TVA fonctionne de façon similaire, ont mis en place des mécanismes de redistribution du produit de cet impôt pour les collectivités publiques;
- en France, il existe un fonds de compensation pour la TVA prélevé sur les recettes de l’Etat afin d’aider les collectivités territoriales à financer leurs investissements en assurant une compensation de la charge de TVA qu’elles supportent sur leurs dépenses réelles d’investissement et qu’elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu’elles ne sont pas considérées comme des assujetties pour les activités ou opérations qu’elles accomplissent en tant qu’autorités publiques (<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/fonds-compensation-taxe-sur-valeur-ajoutee-fctva>),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre toute initiative, avec le Canton ou avec l’Union des villes suisses, visant à
  - modifier la loi fédérale sur la TVA afin de permettre aux collectivités publiques de récupérer la TVA ou
  - créer un mécanisme de redistribution du produit de la TVA à l’instar de ce que font d’autres pays;
- d’évaluer et communiquer le montant total de TVA payée à la Confédération par la Ville de Genève pour les trois derniers exercices.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S)**. Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, la Ville de Genève assume un certain nombre de dépenses toute seule, même quand cela concerne la région jusqu’au-delà des frontières de notre canton – ce qui est souvent le cas. Il faut souligner que notre commune doit aussi verser chaque année des montants à la Confédération pour payer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Or, ces montants sont particulièrement élevés. Prenons quelques exemples: pour la construction du nouveau Musée d’ethnographie, la TVA représentait plus de 4 millions de francs; c’était la même somme pour la nouvelle école de Chandieu; quant à la Nouvelle Comédie, on en avait pour plus de 6 millions de francs.

Je me réfère ici à la première lettre d’information «focus» de l’Union des villes suisses, diffusée au mois de février 2015, où des membres de différents partis avançaient ce type d’arguments. Je cite: «Dans un Etat fédéraliste, est-il juste qu’un échelon étatique, en l’occurrence la Confédération, prélève un impôt sur

les activités d'un autre échelon institutionnel, un impôt qui doit en fait s'appliquer à la consommation privée?» Dès lors, il est peu compréhensible que les villes et les communes – pas seulement Genève, mais au niveau suisse – doivent engager leurs ressources financières pour nourrir le budget fédéral, tout en sachant que ces mêmes ressources sont en partie financées par les contribuables.

Toutes les collectivités publiques locales – tant les cantons que les communes – sont donc concernées. Notre idée, via la motion M-1262, est de corriger ce que l'on pourrait appeler cette «anomalie fiscale». En outre, au niveau de la péréquation intercantonale, on ne tient pas du tout compte dans les calculs de ce qui est versé par chaque collectivité en termes de TVA. On imagine bien que Genève est défavorisée de ce point de vue là également! Enfin, les collectivités locales doivent assumer un certain nombre de frais administratifs liés au versement de la TVA.

Dans le contexte actuel, comme on peut le voir dans le rapport du Département fédéral des finances «Perspectives à long terme des finances publiques en Suisse», certaines charges sont répercutées sur les collectivités locales telles les villes – en particulier les centres urbains comme Genève – notamment pour répondre au défi du vieillissement de la population, ainsi qu'à tous les autres défis que doit relever une cité de la taille de la nôtre, sans parler des enjeux spécifiques liés à la Ville de Genève.

Pour toutes ces raisons, la motion M-1262 présentée aujourd'hui par le Parti socialiste et cosignée par les Verts, Ensemble à gauche, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre demande au Conseil administratif de lancer une initiative au niveau fédéral, soit avec le Canton, soit avec l'Union des villes suisses. La même revendication avait d'ailleurs déjà été soulevée par l'Union des villes suisses, mais plus ou moins balayée. Maintenant que nous savons que la réforme de l'imposition des entreprises RIE III a été refusée en votation et que les négociations devront reprendre, il est temps de reposer sur la table cette revendication des villes suisses.

Nous demandons justement au Conseil administratif d'interpeller l'Union des villes suisses, soit en vue d'inscrire dans la loi fédérale sur la TVA que les collectivités publiques peuvent récupérer une partie ou la totalité de la TVA – comme le font du reste les entreprises exportatrices –, soit pour créer dans les comptes de la Confédération un fonds de compensation de la TVA permettant de restituer aux collectivités publiques tout ou partie des montants versés par elles. L'objectif poursuivi est bel et bien de réallouer ces montants – qui s'élèvent à des dizaines de millions de francs, comme on l'a vu – pour satisfaire les besoins réels de la population genevoise. Nous demandons le renvoi de cette motion pour étude à la commission des finances. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (DC).** Lorsque j'ai lu la motion M-1262, j'ai tout de suite pensé à la série télévisée *La cinquième dimension*... Vous connaissez cette série des années 1980, Mesdames et Messieurs? On y était projetés dans une réalité qui n'était pas du tout la nôtre. J'ai donc lu cette motion et je me suis demandé: «Mais à quel moment suis-je passée de conseillère municipale à conseillère nationale? C'est dingue!» Eh bien, c'est exactement ça. Dans la réalité, on n'a même pas de budget 2017 pour la Ville de Genève, tandis que dans la cinquième dimension on traite des finances fédérales, de la TVA et de la péréquation fédérale... C'est assez hallucinant, je dois le dire!

Je me suis souvenue que nous aimons bien, au Conseil municipal, traiter des sujets qui ne relèvent pas de nos compétences. Mais là c'est quand même un peu plus grave, car cette motion demande quelque chose dont on ne mesure pas du tout les conséquences. Pourquoi? Elle vise à modifier la loi sur la TVA ou, en tout cas, à demander au Conseil administratif d'intervenir dans ce sens. Or, nous n'avons aucune compétence en matière de TVA. La motion vise aussi à permettre à la Ville de Genève et aux autres collectivités publiques – villes et communes de toute la Suisse – de récupérer la TVA. Nous n'avons toutefois aucune idée du montant que ces mêmes collectivités soustrairaient ainsi aux caisses de la Confédération! Mais ce n'est pas grave, on demande au Conseil administratif d'agir...

Nous sommes ici dans le domaine des finances publiques et nous touchons à l'essence même du fédéralisme. Je veux bien que le Conseil municipal ait plein de compétences, mais là, vraiment, il y a des limites qui sont assez incroyablement dépassées, à mon avis!

Je ferai un bref rappel. Qu'est-ce que la TVA? Un tiers des recettes de la Confédération, soit 23 milliards de francs. Et à quoi servent les recettes de la Confédération? A financer toutes sortes de tâches en faveur des citoyens suisses parmi lesquels nous aussi, citoyens genevois, nous comptons. En tant que Genevois, nous ne profitons pas seulement des prestations publiques offertes par la municipalité, mais également de celles que finance la Confédération.

Voulez-vous savoir quelles sont ces prestations, chers collègues? La sécurité, l'armée – je le dis à votre attention, Messieurs les signataires de l'Union démocratique du centre –, les transports, les infrastructures ferroviaires – cela, c'est pour vous, Mesdames et Messieurs les Verts –, la recherche, l'agriculture, l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI). Ces prestations-là, nous en profitons tous!

En d'autres termes, la motion M-1262 demande de retirer à la Confédération une partie de ses recettes pour les confier aux collectivités publiques et aux communes. Or, les tâches des communes ne sont pas du tout les mêmes que celles de la Confédération! Pensez-vous, par exemple, que la police municipale puisse remplacer l'armée pour assurer la sécurité de la Suisse? Que la recherche devrait

se faire plutôt au niveau des crèches enfantines qu'à l'Université? Ce serait novateur... J'ai beau trouver que les enfants sont assez précoces, de nos jours, j'en doute un peu...

Il y a quelques semaines, j'ai lu que le groupe socialiste à Berne demandait une hausse drastique de la TVA pour financer l'AVS... Là, je ne comprends plus très bien! Pourquoi le groupe municipal socialiste genevois demande-t-il la baisse des recettes fiscales qui proviennent justement de cette TVA? Je pense qu'il y a peut-être un problème de dialogue avec vos conseillers nationaux à Berne, Mesdames et Messieurs les socialistes.

Ensuite, la motion M-1262 demande d'évaluer le montant de TVA versé par la Ville de Genève à la Confédération. Très bien, c'est un bon début mais, en même temps, c'est assez inquiétant! En effet, cela veut dire que l'on n'a aucune idée de l'incidence financière des mesures que l'on veut mettre en place! On ne sait donc même pas quels montants Genève récupérerait, dans le cas présent. Idem d'ailleurs pour n'importe quel village schwytzois... De plus, le Conseil municipal n'a ni les compétences ni les moyens d'évaluer ce montant.

Et comment la Confédération compenserait-elle ce manque? En renonçant à certaines tâches? En baissant les rentes de l'AVS ou de l'AI? En bradant les infrastructures ferroviaires? En relevant le taux de la TVA? Je constate que les considérants de la motion mentionnent le cas de la France. Mais le taux de TVA y est de 20%! Je veux bien que nous suivions l'exemple français, mais soyons quand même conscients de ce qui est demandé ici!

Pour finir, Mesdames et Messieurs, je vous informe qu'après une procédure de consultation menée en bonne et due forme le Conseil national a légiféré au mois de septembre 2016 sur des modifications importantes de la loi sur la TVA, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. A cette occasion, il y a eu une révision partielle de la TVA pour les collectivités publiques – mais rien de ce qui pourrait ressembler de près ou de loin au contenu de cette motion n'a été retenu.

Alors, s'il vous plaît, évitons de perdre notre temps et de faire perdre celui des autres. J'ajoute que le seul renvoi éventuellement utile serait à la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national. Il me semble néanmoins que, malgré tous nos efforts pour élargir nos compétences, une telle procédure de renvoi demeure impossible dans notre dimension... Par conséquent, Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien vous invite à rejeter la motion M-1262. (*Applaudissements.*)

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Je suis heureux de constater que le Parti démocrate-chrétien vit dans la cinquième dimension! Eh bien, on va le ramener sur terre et lui expliquer pourquoi la motion M-1262 est tout à fait d'actualité.

Prenons un exemple simple: dans la réalisation d'un projet quelconque, la Ville en a pour 50 millions de francs de travaux; elle doit donner 4 millions de francs de TVA à la Confédération et finance ainsi la collectivité publique à hauteur du même montant. Mais que fait la Confédération? Elle s'évertue à diminuer les recettes fiscales! C'est ce qu'elle a fait via la réforme RIE II. Je tiens à rappeler que le Parti démocrate-chrétien, qui aujourd'hui se pose en défenseur du service public, n'a pas eu la moindre peine à accepter RIE II, alors que cette réforme a supposé une perte fiscale supérieure à 10 milliards de francs pour l'ensemble de la Confédération. On nous avait pourtant promis qu'elle atteindrait à peine 1 milliard de francs... Voilà où sont les pertes fiscales! Il faudrait que les démocrates-chrétiens remettent les pieds sur terre...

Ma préopinante a dit que notre motion n'avait rien à voir avec les compétences de la Ville de Genève... Eh bien, détrompez-vous, Madame! La Ville de Lausanne avait fait exactement la même proposition avant la votation sur RIE III, car vous vous apprêtiez alors à nous faire perdre des milliards de francs dont le total n'était pas chiffré. Ni vous ni vos collègues au Conseil national n'avez eu de mal, à l'époque, à soutenir cette réforme sans avoir la moindre idée du coût qu'elle entraînerait pour l'ensemble des collectivités publiques. La Ville de Lausanne avait donc proposé un projet analogue au nôtre aujourd'hui, justement pour compenser la perte qui se profilait à l'horizon à cause de RIE III.

Par conséquent, il ne s'agit pas du tout d'une mesure extraterrestre! Au contraire, elle est très concrète pour l'ensemble des collectivités. Il faut le reconnaître: depuis un certain nombre d'années, la majorité au Conseil national et au Conseil fédéral s'évertue à faire des transferts de charges de la Confédération sur les cantons et des cantons sur les villes. Or, à présent, les villes ont de plus en plus la corde au cou. Il faut donc leur venir en aide! Mais je constate, une fois de plus, que le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical – lequel semble lui aussi ne pas vouloir soutenir la motion M-1262 – veulent décidément étrangler les villes de notre pays.

Cette motion est donc tout à fait d'actualité, et elle a sa place dans nos débats au Conseil municipal. Ce sont en effet les villes qui doivent aujourd'hui faire pression sur le Conseil fédéral pour mettre un frein à la TVA ou, au moins, le «réveiller» en lui montrant les incidences de sa politique. Certes, le mécanisme de redistribution de la TVA que nous préconisons suppose une perte, mais on pourrait très bien la compenser en revenant sur RIE II: on retrouverait alors 10 milliards de francs! Voilà déjà un bon début... Et je ne parle pas des baisses fiscales auxquelles on a assisté ces dernières années, dont l'abrogation rapporterait aussi un certain nombre de milliards de francs. Voilà pourquoi les Verts estiment que la motion M-1262 est tout à fait fondée et la voteront.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos** (S). On a beaucoup parlé dans ce plénum, en cette Journée internationale des femmes, des opinions différentes que l'on pouvait avoir. Dans cet esprit, j'aimerais dire que l'expertise de la représentante du Parti démocrate-chrétien, lorsqu'elle adopte ce petit air condescendant pour évoquer la «cinquième dimension» face à d'autres gens qui n'y connaissent rien, n'est-ce pas, est effectivement un «bon début», pour reprendre les termes de M. Gomez! Certes, nous sommes toutes et tous ici pour exprimer une opinion...

Mais revenons-en aux compétences du Conseil municipal. Genève est une ville. Or, j'ai cité la lettre d'information «focus» de l'Union des villes suisses pour montrer qu'il y a eu une revendication des villes dans le sens que nous défendons aujourd'hui via la motion M-1262. Cette revendication n'ayant pas pu aboutir, nous aimerions que la Ville de Genève aille de l'avant avec l'Union des villes suisses pour la remettre sur la table. On n'est donc pas du tout hors des compétences du Conseil municipal! Au contraire, nous faisons notre devoir en portant ce projet.

Il appartient au Conseil administratif – et non pas à nous, conseillères et conseillers municipaux – de répondre à cette initiative pour la faire aboutir à Berne. Je ne comprends donc pas l'argument de la prétendue incompétence de notre plénum. En outre, on pourrait citer l'ancien maire de Lucerne, Stefan Roth, lui-même démocrate-chrétien, comme l'un des précurseurs de cette revendication. C'est lui, en tant que maire démocrate-chrétien de Lucerne, qui avait lancé le sujet en expliquant pourquoi il était important de prendre en compte ces questions de fiscalité, les villes étant aujourd'hui étranglées par les multiples réformes fiscales, comme l'a soulevé notre collègue des Verts.

En ce qui concerne l'exemple français cité comme argument dans notre motion, il ne s'agissait pas pour nous de savoir quel est le taux de TVA dans tel ou tel pays, mais de considérer un modèle, c'est-à-dire de montrer que l'on peut très bien avoir un fonds de compensation de la TVA au niveau national. J'insiste là-dessus.

Dès lors, je pense que la motion M-1262 a tout lieu d'être et que nous avons bien fait de la déposer et de la défendre ce soir. Si notre plénum donne les moyens au Conseil administratif d'aller au-devant de l'Union des villes suisses, nous pourrions en retirer plusieurs millions de francs à accorder aux besoins actuels – multiples et grandissants – des citoyens de la Ville de Genève. Je vous remercie de soutenir cette motion, Mesdames et Messieurs!

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Pour ma part, je pense que la motion M-1262 est frappée au coin du bon sens. Je m'étonne d'ailleurs de la position du Parti démocrate-chrétien, car la Confédération est parfaitement capable de répondre

## Motion: mécanisme de redistribution de la TVA

non si elle veut! Mais moi, je voudrais rappeler que, lorsque l'on se dit démocrate-chrétien, on devrait avoir en tête le précepte suivant: «Demandez, et l'on vous donnera; cherchez, et vous trouverez; frappez, et l'on vous ouvrira.» Voilà... A nous, donc, d'aller frapper à la bonne porte, de demander et de persister dans notre demande avec efficacité. J'ai dit!

**M. Simon Brandt** (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà un débat intéressant... On nous dit: «Donnons mandat au Conseil administratif pour aller convaincre la Confédération.» Ce même Conseil administratif qui n'est pas capable de convaincre le Conseil municipal de voter son propre budget! De qui se moque-t-on? Prétendre que les collectivités publiques ne doivent plus payer la TVA, c'est violer le principe même de l'égalité devant l'impôt. Je croyais que le slogan du Parti socialiste était «Pour toutes et tous, sans privilèges!»... Mais non, une fois encore, certains ont plus de privilèges que d'autres! Les collectivités publiques ne devraient plus payer de TVA, alors que les entreprises continueraient à le faire. Mais ces entreprises paient aussi des impôts, vous savez... Ces entreprises engagent des gens et font fonctionner l'économie!

Pour en rester à l'économie, les mêmes qui prétendent ce soir qu'il faut vider les caisses de la Confédération via le mécanisme de redistribution de la TVA nous disaient, il y a un mois, qu'il fallait voter non à RIE III car cette réforme provoquerait une perte dans les caisses de la Confédération! Quel paradoxe!

Alors, entrons dans la cinquième dimension que vient de décrire M<sup>me</sup> Chaker Mangeat et imaginons que cette motion soit appliquée. Je vois déjà les débats qui auront lieu d'ici à une année au Conseil municipal: nouvelle résolution contre la fermeture de succursales de la Poste – lesquelles auront disparu car la Confédération aura dû faire des économies –, motion pour demander que la Ville de Genève paie de sa propre poche l'engagement de gardes-frontière, la Confédération ayant dû limiter ses dépenses... En gros, on veut vider les poches d'une collectivité publique qui nous est supérieure, car on est trop égoïstes et on veut garder l'argent pour soi. C'est une méthode digne de Donald Trump quand il dit: «Je vais faire un mur et ça résoudra tous les problèmes!» En gros, voilà ce que nous disent ce soir les socialistes: cessons de donner à la méchante Confédération qui nous exploite et qui, comme chacun sait, nous tient sous un véritable joug, et gardons l'argent ici!

Poussons le raisonnement encore plus loin: quand on réalisera des travaux dans le quartier de Champel, la TVA devra rester à Genève pour faire des aménagements dans ce même quartier de Champel. En effet, pourquoi le dépenser aux Pâquis ou aux Eaux-Vives? En poussant l'absurde jusqu'aux limites du possible, on pourrait aussi appliquer ce système par rue, par immeuble... Mais là où le bât blesse, c'est qu'on violerait le principe de solidarité. Les tenants de

ce principe nous servent le même discours pour prétendre qu'on donne trop à la Confédération dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

Si un tel texte passe, qui paiera la facture, au final? Les petits villages! Des communes qui ne sont même pas des villes! Et ces mêmes gens de gauche qui affirment ce soir qu'il faut laisser l'argent de la TVA dans les caisses de la Ville viendront alors se plaindre en disant: «Regardez, la méchante Confédération coupe des prestations publiques dans les petits villages.» Prenons un exemple: pourquoi dispose-t-on aujourd'hui de la fibre optique sur 98% du territoire suisse? Parce que l'on applique le principe de solidarité. Si l'on s'en tenait uniquement au principe de rentabilité économique, seules les villes comme Genève bénéficieraient de cette technologie!

Ici, c'est exactement pareil. Voilà pourquoi de telles motions sont ridicules et mettent à bas le principe de solidarité entre les collectivités publiques – non seulement entre les cantons, mais surtout au niveau du pays. Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, vous irez expliquer à vos camarades socialistes de Schwytz, d'Uri ou d'autres cantons rupestres, comme disait l'autre, que vous trouvez anormal que de l'argent venu de la Ville de Genève aide à payer des services de la Confédération sur leur territoire...

Il y a un mois, nous nous sommes pris pour l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) en condamnant les violations des droits de l'homme en Turquie. Aujourd'hui, nous nous prenons pour l'Assemblée fédérale! Quand nous prendrons-nous pour ce que nous sommes, c'est-à-dire le Conseil municipal de la Ville de Genève chargé de doter – pourquoi pas? – notre commune d'un budget?

Pour notre part, au Parti libéral-radical, nous refusons de nous prendre pour ce que nous ne sommes pas. Voilà l'appel que nous lançons aux membres du Conseil administratif: au lieu de réclamer de garder l'argent de la TVA à Genève, dotez-nous d'un budget, si ce n'est pas trop vous demander! Et de grâce, Mesdames et Messieurs de la gauche, cessez de nous servir des discours larmoyants selon lesquels il est inacceptable de payer la TVA quand on est une collectivité publique. Tenir de tels propos, c'est se moquer des entreprises et du monde de l'économie qui, lui, fait fonctionner le budget de la commune, du Canton et de la Confédération! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Franchement, je dois dire que les propos de M. Brandt sont assez croustillants... Vous transmettez, Monsieur le président! Entendre le Parti libéral-radical parler de solidarité, c'est fort réjouissant... Ce même parti est plutôt champion en matière de baisses d'impôts et d'invention de

toutes sortes de niches fiscales qui échappent à mon entendement, raison pour laquelle je ne me lancerai pas ici dans des explications techniques.

J'abonde dans le sens des propos de mon collègue Alfonso Gomez: on était en plein dans la cinquième dimension et l'inconnu, en s'apprêtant à renoncer à des milliards de francs de rentrées fiscales avec RIE III! M<sup>me</sup> Chaker Mangeat n'a donc pas de leçon à nous donner sur ce plan-là.

Ici, il s'agit effectivement d'étudier des modèles. Le renvoi de la motion M-1262 à la commission des finances nous permettrait d'examiner comment cela se passe dans d'autres pays. En Suisse, la Confédération n'assume pas nombre de tâches assumées par l'Etat français, par exemple. En France, il y a l'exception culturelle: les théâtres et les artistes sont soutenus au niveau national, tâche dévolue aux cantons en Suisse. Et qui assume la culture à Genève et dans tout le canton? La Ville, pour une grande part. Alors, pourquoi ne pas étudier comment fonctionne le système de redistribution de la TVA dans d'autres pays et comment il pourrait être amélioré chez nous?

M<sup>me</sup> Kitsos a cité des chiffres qui m'avaient échappé: 4 millions de francs de TVA versés à la Confédération pour la construction d'un théâtre, c'est lourd! Peut-être pourrions-nous inventer une exception culturelle en Suisse? En tout cas, il serait souhaitable d'examiner tout cela, simplement, pour ensuite mandater le Conseil administratif en le chargeant de négocier. Nous formons un parlement, Madame Chaker Mangeat; notre travail consiste à étudier et à discuter. Nous sommes donc ici dans notre champ de compétences. Mesdames et Messieurs, on vous demande simplement de renvoyer ce soir la motion M-1262 à la commission des finances pour étude.

**M. Jacques Pagan** (UDC). Chers collègues, l'Union démocratique du centre soutiendra la motion M-1262, bien rédigée et précise; elle fait référence à des situations qui nous interpellent. Donc, notre curiosité est saisie... Et quand on est curieux on veut connaître la réponse à apporter à telle ou telle question! Nous vous demandons simplement de renvoyer cet objet à la commission des finances, sans préjuger en rien de la suite qui pourrait lui être donnée. Je me dis que c'est tout de même une sacrée chance de pouvoir, nous, délibératif de la Ville de Genève, via le Conseil administratif, avoir ce contact avec la Confédération au nom de la commune. Moi, je me sens Suisse! Et la Confédération, je l'aime!

Certes, il y a des problèmes d'argent entre la Confédération, les cantons et les communes... C'est difficile, c'est technique, c'est ardu – mais j'y vais de bon cœur, pour savoir exactement quels sont ces problèmes et les éventuelles solutions à proposer. Je trouve formidable la possibilité qui nous est donnée ici d'établir un lien très direct avec l'Etat fédéral, et cela me réjouit profondément.

Je tiens compte aussi du fait que l'un des membres de notre groupe, chef d'une petite et moyenne entreprise (PME), est cosignataire de la motion M-1262 – et Dieu sait s'il a l'habitude de travailler avec la TVA! Je pense donc que ce texte a éveillé des questions importantes dans son esprit et qu'il a voulu, par sa signature, attirer notre attention sur la nécessité d'étudier cette motion, de prendre les contacts utiles et de savoir exactement de quoi il retourne.

Bref, je continue à me dire que dialoguer avec la Confédération – si nous parvenons à ce résultat – est quand même plaisant! Certaines dispositions de la Constitution fédérale stipulent que l'autonomie communale est garantie, mais on a souvent l'impression, en tant que commune, de ne pas exister suffisamment; nous sommes pratiquement étouffés juridiquement par le Canton. Ici, on essaie simplement de se faire entendre! C'est l'occasion ou jamais de dire au Canton: «Vous voyez, nous aussi nous avons la possibilité de discuter avec notre très grand frère fédéral.» Alors, sautons sur l'occasion!

Je vous le dis, chers collègues: pour la commission des finances, il s'agit d'établir les premiers contacts pour étudier la problématique de manière approfondie. Si elle l'estime utile, elle pondra un rapport qui dira: «Allons de l'avant.» Si, au contraire, elle considère que c'est un exercice absolument vain, eh bien, elle refusera la motion et il appartiendra en fin de compte à notre plénum de statuer pour entériner ou non sa décision. Mais je crois que refuser d'entrée de cause ce texte aujourd'hui n'est ni correct ni juste. Restons dans le giron de la Confédération, en saisissant l'occasion qui nous est donnée de discuter avec elle!

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** En fin de débat et sans revenir sur le fond, j'aimerais simplement remercier le Conseil municipal de s'intéresser à la problématique de la redistribution de la TVA. Je remercie les auteurs de la motion M-1262 – M<sup>me</sup> Kitsos et les autres signataires – car la question mérite réellement d'être posée. Une fois n'est pas coutume: sur ce point, je rejoins les propos de M. Pagan.

Pour une fois, je tiendrai tout d'abord un discours un peu plus personnel en rappelant que j'ai moi-même été conseiller municipal, je suis donc bien placé pour savoir qu'il arrive au Conseil municipal de s'intéresser à des questions sur lesquelles on peut estimer qu'il dépasse un peu son rôle. Mais, dans le cas présent – j'interviens maintenant en tant que représentant du Conseil administratif à l'Union des villes suisses, dont j'ai l'honneur d'être le vice-président –, ce genre d'intervention est salutaire.

En précisant d'emblée, pour éviter tout malentendu, que les membres de notre comité sont loin de n'être que des élus de gauche, j'insiste sur le fait que

## Motion: mécanisme de redistribution de la TVA

nous menons en tant que villes une bataille collective: j'entends par là un travail quotidien pour faire reconnaître le poids des villes dans la Confédération. Il est vrai qu'historiquement le système fédéral – que l'on ne peut pas changer – est basé sur les cantons et n'a, a priori, aucune vocation à tenir compte de l'avis des villes.

Toutefois, ces mêmes villes représentent 80% de la population suisse et du poids économique du pays. Pas plus tard que lundi dernier, au comité de l'Union des villes suisses, nous parlions du rôle des villes dans la suite à donner au refus de la réforme de la fiscalité des entreprises RIE III, après le beau résultat des votations du 12 février 2017... Ce n'est pas qu'un combat gauche-droite, les villes doivent aussi se faire entendre!

La motion M-1262, si elle est validée par le Conseil municipal, demandera au Conseil administratif de réactiver cette discussion au niveau fédéral. La Confédération est très douée quand il s'agit de reporter des charges sur les cantons et des cantons sur les communes – notamment les villes – mais ces dernières alimentent les caisses fédérales via la TVA. Peut-être ne faut-il pas supprimer complètement cette taxe et faut-il envisager d'autres solutions possibles; en tout cas, la question mérite d'être posée. Je peux vous dire, Mesdames et Messieurs, que mes collègues du comité de l'Union des villes suisses seront probablement enchantés que Genève réactive ce débat! Ce n'est jamais simple et cela prendra du temps, mais je crois que le Conseil municipal peut voter cette motion en toute bonne conscience et ainsi mandater le Conseil administratif pour intervenir, avec nos collègues à Berne, afin de faire entendre notre voix au niveau de l'Assemblée fédérale et du Conseil fédéral.

**Le président.** J'interroge les motionnaires: je les ai entendus tout à l'heure demander le renvoi de cet objet à la commission des finances, mais M. Kanaan vient de plaider pour un renvoi au Conseil administratif... (*M. Kanaan fait signe que non.*) Non? D'accord. Je mets donc aux voix le renvoi de la motion M-1262 à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des finances est accepté par 51 oui contre 23 non.

**7. Motion du 7 mars 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Alia Chaker Mangeat, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Souheil Sayegh, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Sami Gashi, Anne Carron et Jean-Charles Lathion: «Vous avez dit Egalité?» (M-1277)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- qu’aujourd’hui, l’inégalité salariale entre les femmes et les hommes en Suisse est d’environ 20% en faveur des hommes;
- qu’environ la moitié de cette inégalité est inexplicable;
- que la disposition constitutionnelle qui vise l’égalité entre les hommes et les femmes est inscrite dans notre Constitution fédérale depuis 1981;
- que le Conseil fédéral et le Conseil national ont renoncé à adopter une loi sur l’égalité salariale;
- qu’ainsi il apparaît que cette disposition constitutionnelle n’est pas contraignante,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- que le montant des jetons de présence des femmes conseillères municipales soit supérieur de 10% à celui des hommes conseillers municipaux;
- que cette différenciation selon le sexe s’applique également à la rémunération des conseillères et conseillers administratifs.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat** (DC). Nous sommes aujourd’hui le 8 mars, Journée internationale des femmes. L’inégalité salariale entre les hommes et les femmes est actuellement de 20% en Suisse. Environ la moitié de ces 20% ne s’explique pas, si ce n’est par une discrimination liée au sexe. Notre motion M-1277 demande donc de procéder à une discrimination positive de 10% sur la rémunération des conseillères municipales et des conseillères administratives par rapport à leurs collègues masculins.

Depuis son dépôt hier, j’ai reçu de nombreuses réactions. Un homme politique qui soutient la retraite des femmes à 65 ans mais s’oppose à la loi sur l’égalité

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d’ordonnancement, 4932.

## Motion: différenciation des jetons de présence selon le sexe

salariale m'a dit que, par cette motion, je traitais les femmes comme des connes! Il a beaucoup d'humour...

Une élue du Mouvement citoyens genevois m'a aussi interpellée, s'étonnant que je veuille remplacer une inégalité par une autre. Je tiens à la rassurer: il n'en est rien. La mesure que nous proposons ici toucherait 48 conseillers municipaux et 3 conseillers administratifs – soit 51 hommes au total – dont la rémunération serait inférieure de 10% à celle de leurs collègues femmes. Tous les autres hommes actifs et salariés de Suisse pourront garder leurs privilèges... Vous voyez, on est très loin de remplacer une inégalité par une autre!

On me demande aussi comment justifier cette différence salariale: à travail égal salaire supérieur. Il est vrai que, pour certains, ce n'est pas acceptable... Contrairement à ce député polonais qui a fait le buzz sur les réseaux sociaux, je ne crois pas à cette théorie fumeuse selon laquelle il y aurait une différence d'intelligence entre les hommes et les femmes – c'est-à-dire que nous serions plus intelligentes que vous, les hommes. En tout cas, ce n'est pas systématique...

Alors, pourquoi payer davantage les femmes que les hommes pour un travail identique? Je reprends ici une déclaration de M.Christophe Reymond, directeur du Centre patronal vaudois: il a expliqué l'année dernière qu'une loi sur l'égalité salariale n'était pas nécessaire, car la différence de rémunération entre hommes et femmes se justifiait par le fait que les femmes faisaient le travail de manière différente que les hommes. J'ai envie de le croire et je prétends ici qu'il faut lui donner raison. Puisque nous faisons le travail de manière différente, il faut nous donner 10% de salaire en plus, voilà!

Bien sûr, vous allez me dire: «Mais enfin, Alia, t'es juriste, la Constitution fédérale t'en fais quoi?» C'est vrai... En 1981 a été inscrit dans la Constitution le principe de l'égalité salariale entre hommes et femmes, sous l'impulsion du brillant conseiller fédéral démocrate-chrétien qu'était M. Kurt Furgler. Je dois le reconnaître: il n'est pas connu pour ses combats féministes... Mais garantir l'égalité salariale entre hommes et femmes lui semblait un minimum à défendre.

Où en sommes-nous aujourd'hui, trente-six ans plus tard? Une jeune diplômée de l'école d'ingénieurs gagne 7% de moins qu'un jeune homme issu de la même institution à expérience égale. Voilà un exemple parmi d'autres, dont nous nous accommodons parfaitement depuis 1981... Mesdames et Messieurs, la motion M-1277 vous demande juste de vous accommoder d'une nouvelle discrimination minuscule qui ne touche que 34 femmes!

En conclusion, comment la mettre en œuvre concrètement? Je tiens à rassurer tout de suite les conseillers municipaux de droite soucieux des dépenses publiques: il ne s'agit pas forcément de grever le budget en augmentant simplement les jetons

## Motion: différenciation des jetons de présence selon le sexe

de présence des femmes de 10%; on pourrait très bien prévoir de financer cette discrimination en faveur des conseillères municipales et administratives par une diminution de 10% des jetons de présence des conseillers municipaux et des salaires des conseillers administratifs. Cela nous aiderait d'ailleurs à atteindre les contraintes budgétaires que nous nous sommes fixées, tout en établissant une égalité de salaire parfaitement légitime entre les conseillers administratifs de la Ville de Genève et les conseillers d'Etat du Canton.

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, nous vous remercions de soutenir notre motion discriminatoire et vous proposons son renvoi au Conseil administratif. A l'attention de ceux qui ne veulent pas la soutenir parce qu'ils la trouvent scandaleuse et tout à fait inacceptable, j'ajoute l'injonction suivante: nous comptons sur eux et leur engagement en faveur de la lutte contre la discrimination salariale pour qu'ils prennent contact avec leurs groupes à Berne et leur demandent de faire avancer le dossier de l'égalité salariale. (*Applaudissements.*)

*Une voix masculine. Bravo!*

**Le président.** Le vote nominal est demandé sur l'entrée en matière. Il en sera fait ainsi.

*Mise aux voix à l'appel nominal, l'entrée en matière sur la motion est refusée par 37 non contre 32 oui (2 abstentions).*

*Ont voté non (37):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. François Bärtschi (MCG), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (HP), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Stéphane Guex (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Motion: différenciation des jetons de présence selon le sexe

*Ont voté oui (32):*

M. Jean-Luc von Arx (DC), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (DC), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (DC), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Sami Gashi (DC), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M. Alain de Kalbermatten (DC), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Astrid Rico-Martin (DC), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

*Se sont abstenus (2):*

M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):*

M<sup>me</sup> Gloria Castro (EàG), M<sup>me</sup> Jennifer Conti (S), M<sup>me</sup> Amanda Gavilanes (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Subilia (LR).

*Présidence:*

M. Rémy Burri (LR), président, n'a pas voté.

**8. Interpellation orale du 8 février 2017 de M. Tobias Schnebli: «Stop à la rétention d'informations! Le Conseil administratif doit fournir les positions à six chiffres des lignes budgétaires concernées par ses amendements sur le projet de budget 2017» (IO-267)<sup>1</sup>.**

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Il s'agit d'une demande que je transmets au Conseil administratif en tant que président de la commission des arts et de la culture. Plusieurs de ses membres, dans le cadre du traitement du projet de budget 2017 encore en cours actuellement – et qui nous occupera probablement pendant plusieurs semaines –, aimeraient disposer des positions à six chiffres des lignes budgétaires concernées par les amendements du Conseil administratif. Je rappelle que ce projet de budget amendé – donc avec ces amendements – soumis au Conseil municipal en tant que tel est actuellement à l'étude également en commission des finances.

La demande de la commission des arts et de la culture concernant les positions à six chiffres des lignes amendées dans les domaines de la culture et du sport a été adressée au magistrat compétent, responsable du département en question. A ce jour, nous n'avons pas obtenu de réponse. Les conseillers municipaux et les conseillères municipales désirant étudier avec un tant soit peu de sérieux – et en connaissance de cause – les tenants et les aboutissants de ce budget qui nous occupe intensément ne disposent pas des éléments qu'ils reçoivent habituellement lors du processus budgétaire normal. Il s'agit ici de pouvoir connaître les chiffres en détail, les changements opérés dans les positions budgétaires, les coupes ou les augmentations de dotation de différents services et subventions.

Je ne comprends pas la fin de non-recevoir que nous oppose le Conseil administratif jusqu'à maintenant en ne répondant même pas à notre demande. Nous ne faisons rien d'autre ici que prendre au sérieux le travail pour lequel nous avons été élus au Conseil municipal. Evidemment, il n'est pas agréable pour l'autre versant du pouvoir institutionnel qu'est l'exécutif de donner aux conseillers municipaux cette sorte de loupe qui leur permet de regarder de plus près les différents postes budgétaires... Mais nous demandons simplement à obtenir cette loupe dans le cadre de l'examen budgétaire. Nous attendons des explications du Conseil administratif – c'est-à-dire du ministre de la culture et des sports, en l'occurrence, mais c'est aussi valable pour les autres départements: qu'est-ce qui empêche l'exécutif de nous fournir cet outil de travail indispensable au contrôle démocratique du budget, tâche pour laquelle nous sommes élus au Conseil municipal?

---

<sup>1</sup> Annoncée, 4806.

Interpellation orale: rétention d'informations  
(amendements du Conseil administratif au projet de budget 2017)

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je réponds en ce qui concerne mon département, puisque M. Schnebli a notamment évoqué le domaine culturel en tant que président de la commission des arts et de la culture, où cette problématique a été soulevée.

Je pense que la transparence est évidemment un principe de base de votre travail, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Toutefois, M. Brandt ayant lui aussi fait allusion au budget tout à l'heure, je me permets de rappeler ici que vous votez le budget par politique publique. Je le sais d'expérience, puisque j'ai moi-même été conseiller municipal. Dans les faits, ce dont vous avez surtout besoin, c'est de comprendre comment cela fonctionne et quels sont les choix politiques du Conseil administratif – que vous approuverez ou non – pour pouvoir vous prononcer sur les grandes masses financières.

Le 10 décembre 2016, lors du débat budgétaire, nous avons vu arriver des amendements qui ont été déposés mais pas débattus, puisque le budget n'a finalement pas été traité ce jour-là. Ces amendements corrigeaient certaines positions à six chiffres au profit de certaines autres. Là, on entre dans la microgestion! Ce n'est pas là que devrait se situer le débat politique.

Au niveau du Conseil administratif, je pense que nous verrons comment procéder pour harmoniser la pratique entre les divers départements, car nous n'avons pas à donner l'impression que les règles ne sont pas claires ou que certaines commissions ont accès aux données et d'autres pas. En cela, vous avez entièrement raison, Monsieur Schnebli.

Mais le véritable débat budgétaire se situe ailleurs. M. Brandt l'a rappelé à sa manière, en nous faisant la leçon et en nous reprochant de ne pas réussir à faire voter notre budget par le Conseil municipal... qu'il est l'un des premiers à ne pas vouloir voter! C'est l'hôpital qui se moque de la charité! En termes de budget, le débat politique porte sur les grandes masses: la masse salariale, les subventions, les prestations... Voilà ce qui est intéressant et pertinent.

Le budget à six positions est utile pour une bonne compréhension au niveau des comptes. Mais pour ce qui est des choix politiques, à titre personnel – nous n'en avons pas parlé récemment au Conseil administratif – je ne suis pas sûr que ce soit là que figurent les informations vitales. J'en parlerai cependant à mes collègues, afin que nous voyions au moins comment donner aux commissions une réponse harmonisée du Conseil administratif.

**M. Tobias Schnebli (EàG).** Si je comprends bien, Monsieur Kanaan, les positions à six chiffres des lignes budgétaires amendées ne sont peut-être pas d'un très grand intérêt, mais vous pourrez nous les fournir? J'en prends acte et je vous remercie de le faire en temps utile, à savoir pour l'étude du budget 2017 encore en cours.

**Le président.** M. Haas a demandé l'ouverture de la discussion. Je la mets aux voix.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 34 oui contre 25 non.

**M. Jean-Philippe Haas** (MCG). Cette demande a été émise spécialement pour le domaine de la culture et du sport, étant donné que la commission des arts et de la culture et celle des sports sont les principales où l'on étudie les subventions. C'est lors de cet examen que nous voyons – ou ne voyons pas, à l'heure actuelle, puisque nous n'avons pas les positions à six chiffres – tous les détails. Je propose donc que les informations requises soient transmises spécifiquement à ces deux commissions, car ce sont elles qui traitent les principales subventions étudiées par notre parlement lors du processus budgétaire.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (LR). Je remercie le président de la commission des arts et de la culture d'avoir insisté sur ce point essentiel pour l'étude du budget. Pendant de nombreuses années, nous avons eu l'habitude de disposer d'un budget complet avec les positions à six chiffres. Les lignes générales regroupent les affectations variées des fonds que nous votons. Or, notre tâche principale est de voter un budget chaque année. Comme l'a rappelé mon collègue Jean-Philippe Haas, les postes et les services de la culture et des sports sont spécialement concernés par la problématique des positions à six chiffres.

Quand il s'agit d'un budget «par beau temps» et que tout va bien dans l'économie, nous insistons bien sûr un peu moins sur les précisions à recevoir, même si nous avons toujours étudié à fond chaque projet de budget. Mais lorsque nous devons voter des budgets pleins de nuages et d'orages – surtout quand son examen est aussi chahuté que cette année – il est vraiment indispensable, afin de pouvoir l'étudier sérieusement, que nous disposions des documents nécessaires pour faire les arbitrages qui conviennent.

Cette année ne sera peut-être pas une année aussi simple et aussi facile que les autres, puisqu'il y aura effectivement des arbitrages. Je sais que d'aucuns les craignent, tandis que d'autres les souhaitent... En tout état de cause, ce que nous voulons avant tout, c'est un débat clair et transparent basé sur des chiffres nets et accessibles, raison pour laquelle nous demandons incessamment au Conseil administratif de nous faire parvenir rapidement les documents demandés. Nous savons que cela représente du travail pour l'administration et nous en sommes navrés, mais nous ne voyons pas comment faire notre travail sans des chiffres clairs fournis par elle. Ce travail, nous le mènerons tous ensemble prochainement.

Interpellation orale: rétention d'informations  
(amendements du Conseil administratif au projet de budget 2017)

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je crois qu'il y a un certain décalage dans vos propos, Madame la conseillère municipale... Vous avez tous les chiffres qui vous permettent de faire des choix politiques!

Au budget 2016, une majorité du Conseil municipal a choisi de couper dans les subventions. Il y a eu un débat démocratique suivi d'une votation populaire. Or, les subventions ne sont pas gérées sur la base de positions à six chiffres, mais à trois. Cela suffit pour que vous ayez tous les détails nécessaires. Il s'agit des groupes de comptes 365 pour les personnes morales et 366 pour les personnes physiques, ainsi que de deux ou trois catégories plus techniques de subventionnement de collectivités publiques que sont les groupes de comptes 361, 362, et ainsi de suite. Vous avez ensuite les positions à six chiffres pour les frais de fonctionnement de l'administration et les postes 31.

Je vous le dis très franchement, Mesdames et Messieurs, les amendements que j'ai vu arriver lors du débat budgétaire du mois de décembre dernier étaient inadéquats. Vous avez le droit de déposer des amendements sur tout, évidemment... Mais là, vous bricoliez à partir de telle ou telle position à six chiffres où vous aviez vu inscrites un peu moins de dépenses qu'au budget ou aux comptes de l'année précédente, sans voir que cette diminution était compensée sur une autre position à six chiffres, ce qui est tout à fait légalement autorisé. Si vous voulez porter le débat politique à ce niveau, Madame Kraft-Babel, vous le pouvez, mais là ne sont pas les véritables enjeux politiques.

A un moment donné, ce parlement doit décider s'il veut, oui ou non, augmenter les subventions et s'il veut, oui ou non, diminuer certaines prestations. Je rappelle que le groupe démocrate-chrétien a réussi – et c'est tout à fait à son honneur – à lancer un débat sur le tarif des crèches pour les parents. Eh bien, cette problématique ne dépend pas du tout de positions à six chiffres! Je cite cet exemple parmi d'autres. (*Remarque de M. Ricou.*) Oui, Monsieur Ricou, donc je vous donne l'occasion de rappeler l'une des belles victoires du groupe démocrate-chrétien durant cette législature!

Voilà les vrais débats politiques. Voulez-vous voter ou non un budget accru pour la Nouvelle Comédie dans deux ans? Ce n'est pas une position à six chiffres. Nous n'avons aucun problème à vous transmettre des données transparentes, Mesdames et Messieurs, mais il serait regrettable qu'il en résulte des amendements tels que ceux que j'ai vu apparaître dans le cadre du débat budgétaire le 10 décembre 2016 – même s'ils n'ont finalement pas été traités – où l'on entre dans du bricolage de détails. J'avoue ne pas partager cette conception du débat politique.

S'il le veut, ce parlement est en droit d'opérer des changements radicaux dans les projets du gouvernement – c'est-à-dire du Conseil administratif. Il peut supprimer des prestations et en ajouter d'autres... Mais cela ne se joue pas sur

Interpellation orale: rétention d'informations  
(amendements du Conseil administratif au projet de budget 2017)

des positions à six chiffres. Nous vous fournirons très volontiers les informations requises, Madame Kraft-Babel, mais il serait dommage que vous basiez vos amendements là-dessus.

**M. Simon Brandt** (LR). Je remercie M. Kanaan pour la leçon qu'il nous donne sur la manière de construire un budget... Je lui recommanderai de discuter avec son groupe politique au Grand Conseil – et surtout avec l'excellent député Alberto Velasco qui, il n'y a même pas quinze jours, a déposé au nom du groupe socialiste un projet de loi expliquant que la responsabilité de construire le budget revient au Conseil d'Etat car, le Grand Conseil étant composé de députés de milice, il n'a pas les outils pour ce faire.

Quelqu'un peut-il m'expliquer pourquoi ce qui est valable au Canton ne l'est pas à la Ville? Pourquoi le Parti socialiste essaie-t-il de convaincre le Grand Conseil que ce n'est pas aux députés d'établir le budget du Canton à la place du Conseil d'Etat, alors que le même parti nous explique dans cette enceinte – par la voix de M. Kanaan et de M<sup>me</sup> Salerno – que ce n'est pas au Conseil administratif de faire des arbitrages budgétaires, mais au Conseil municipal? Il y a là un double discours que je trouve un peu curieux! Ou serait-ce tout simplement parce qu'au Canton les socialistes ne sont pas aux affaires comme à la Ville et que, de ce fait, le double discours les arrange? J'en ai peur, Monsieur Kanaan!

Ce d'autant plus que vous nous reprochez d'avoir déposé des amendements budgétaires mal rédigés, alors qu'ils ne l'étaient pas plus que les amendements «surprise» du Conseil administratif que nous avons découverts le jour du débat sur le budget! Nos amendements n'étaient pas plus mal rédigés non plus que les courriers que nous recevons à la commission des finances de la part de certains de vos collègues de l'exécutif, qui sont ensuite annulés par un second courrier d'un autre membre du Conseil administratif deux jours plus tard... Vous savez, on peut se renvoyer mutuellement des conseils de gestion pendant des mois! Peut-être vaudrait-il mieux se mettre enfin à discuter, faire des compromis et doter la Ville d'un budget...

Mais si vous n'avez toujours pas compris que cette salle n'est plus la chambre d'enregistrement qu'elle a été pendant tant d'années, Monsieur Kanaan, nous consacrerons encore des mois – voire des années – à ce genre de débats houleux. Je le répète une fois encore, il ne sert à rien de nous prendre de haut. Vous avez pu constater, au mois de janvier 2017, que nous vous votions des postes alors que nous pouvions très bien ne pas le faire, simplement parce que vous aviez respecté la règle du jeu que nous avons fixée: faire des économies équivalentes.

Nous sommes tout à fait disposés, pour voter un budget, à négocier – mais, pour cela, il faut être deux... Dans la situation actuelle, la droite élargie du

Interpellation orale: rétention d'informations  
(amendements du Conseil administratif au projet de budget 2017)

Conseil municipal a fait des compromis par rapport à ce qu'elle demandait au départ, tandis que le Conseil administratif n'en fait aucun. Je ne peux donc que recommander à M<sup>me</sup> Salerno de consacrer un peu moins de temps à mener sa campagne interne pour le Conseil d'Etat et un peu plus à doter la Ville d'un budget... (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (LR). J'avoue que je suis extrêmement surprise – et déçue – de la réponse du magistrat. En aucun cas il ne s'agit ici de savoir ce qui relève du débat réellement politique ou pas. Il est demandé au Conseil municipal de voter le budget. Monsieur Kanaan, vous savez à quel point je n'avais pas que des louanges et des éloges à adresser à votre prédécesseur, mais il avait en tout cas une qualité que je lui reconnais chaque jour davantage: ne jamais faire de rétention d'informations en termes de comptes et de chiffres.

Une fois ces données connues, nous pouvions discuter. Vous connaissez très bien le résultat de cette démarche pour certaines lignes budgétaires: il suffit de se rappeler l'exemple des imprimés, qui recouvrent plusieurs types d'impressions.

Lorsque nous voulons prendre la mesure d'une ligne budgétaire, nous avons besoin des positions à six chiffres. Il en va de même pour que nous puissions proposer des modifications chiffrées car, si nous ne le faisons pas, Monsieur le magistrat, vous estimez que nous n'avons pas fait notre travail et vous nous renvoyez la copie – assez méchamment, d'ailleurs, je dois le dire. Quant à nous, nous sommes soucieux de bien faire notre travail et d'émettre des propositions précises. Pour reprendre l'exemple des imprimés, lorsqu'ils concernent tel ou tel événement au sein d'une certaine institution seul le budget avec les positions à six chiffres peut nous fournir les informations nécessaires, lesquelles ne sont pas portées à notre connaissance dans la version globale de ce document. C'est un exemple parmi tant d'autres!

Avant de faire des coupes brutales que vous serez le premier à nous reprocher, Monsieur Kanaan, nous aimerions connaître en détail dans quelle mesure nous pouvons user d'une politique plus fine que celle dont vous avez l'habitude – et qui, peut-être, servira mieux la collectivité.

**M. Jean-Philippe Haas** (MCG). Comme ma préopinante, je suis très étonné de votre réponse, Monsieur le magistrat. Parmi les prérogatives déjà très limitées de ce parlement, il y a trois moments clés: l'étude du budget, des comptes et du plan financier d'investissement (PFI). A entendre vos propos, Monsieur Kanaan, et vu la position que vous adoptez, je m'interroge: voulez-vous nous donner des ordres ou des indications budgétaires? Quel est le rôle du Conseil municipal et de ses membres? Je suis un peu choqué de votre attitude! On ne vous demande pas

Interpellation orale: rétention d'informations  
(amendements du Conseil administratif au projet de budget 2017)

grand-chose: les mêmes documents dans les commissions spécialisées que ceux qui sont transmis à la commission des finances, afin que nous puissions faire des arbitrages. Il n'y a certes pas que des comptables et des gens qui travaillent dans des fiduciaires, ici, mais il y a quand même des personnes qui s'y connaissent en chiffres! Il y en a même qui savent compter...

Nous savons donc reconnaître les problèmes en voyant certaines aberrations qui apparaissent d'un budget annuel à l'autre. Voilà pourquoi nous vous demandons un document avec les positions à six chiffres. De plus, cette demande émane de la commission des arts et de la culture unanime – y compris avec l'aval des socialistes! Idem au niveau de la commission des sports. Evidemment, vos collègues de parti ne prendront pas la parole dans ce débat, pour ne pas aller à votre rencontre... Mais je reste très étonné de votre réponse, Monsieur le magistrat. Nous vous demandons juste certains documents pour pouvoir étudier le budget, c'est tout – et rien de plus!

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). M. Kanaan est tout de même courageux de défendre tout seul le Conseil administratif, ce soir... M<sup>me</sup> Salerno pourrait être là pour répondre – et ses collègues aussi! Rien que pour cette raison, je salue la présence de M. Kanaan.

Cela dit, Monsieur le magistrat, vous transmettez mes propos aux autres membres de l'exécutif. Que demandons-nous exactement? Que nous permet le budget avec les positions à six chiffres? Le jour du débat budgétaire dans cette enceinte, M<sup>me</sup> Salerno a elle-même admis avoir fait un budget de centre gauche. En commission, elle a reconnu à plusieurs reprises avoir repris à son compte des coupes opérées l'année précédente par la droite et refusées par le peuple en référendum... Il y a donc effectivement des coupes dans la ligne 31.

Nous avons aussi posé une question sur la patinoire – je crois que c'était M. Brandt – et il nous a été répondu que le Conseil administratif n'avait pas pu régler cette affaire, qu'il reviendrait peut-être avec une proposition mais qu'il y avait des problèmes de budget... J'ai donc à mon tour posé la question suivante à M<sup>me</sup> Alder en commission des finances: pourquoi n'y a-t-il pas de patinoires à glace? Je crois que l'on souhaitait justement en installer une aux Pâquis.

L'année dernière, alors que nous nous battions pour expliquer aux gens dans la rue ce qu'était la ligne 31 et pourquoi il fallait à tout prix récupérer l'argent ôté par les coupes budgétaires, j'ai entendu des collègues socialistes avancer cet argument des patinoires à glace dont je parlais moi-même, signalant à la population que la ligne 31 avait – entre autres – permis de financer la glace dans les patinoires. Or cette année, mystère: nous avons gagné le référendum, mais... pas de glace aux Pâquis ni aux Charmilles! J'ai donc interrogé en commission

Interpellation orale: rétention d'informations  
(amendements du Conseil administratif au projet de budget 2017)

M<sup>me</sup> Alder, qui m'a répondu que ce n'était pas pour des raisons budgétaires mais écologiques... Evidemment, c'est beaucoup moins cool!

Enfin, on verra bien à l'étude des comptes s'il s'agit toujours de problèmes budgétaires quand on nous avance cet argument et si l'un ou l'autre des magistrats a économisé au niveau de la ligne 31. En tout cas, obtenir un budget avec les positions à six chiffres pour les lignes touchées par les amendements du Conseil administratif est la moindre des choses, car cela nous permet à nous, dans notre modeste fonction de conseillers municipaux, d'exercer un minimum de contrôle. Voilà à quoi servent ces données financières techniques.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je crois qu'ici on mélange deux débats: il y a le débat politique sur le budget – qui est légitime et constitue le rôle premier d'un parlement – et la question de l'accès à l'information. Vous avez droit à l'information, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Je me permettrais simplement, pour être très honnête avec vous, de vous rappeler que, légalement, vous votez un budget qui n'est même pas à trois positions, mais à deux. Dès lors, vous avez évidemment droit à l'information pour vous forger une opinion, c'est parfaitement légitime. Si je me suis mal exprimé à ce sujet tout à l'heure, je vous demande de m'en excuser. Il est évident que, si vous voulez de l'information, vous l'aurez.

Je dis juste que j'ai vu apparaître, lors du débat budgétaire, des amendements qui basculaient des lignes avec des positions à six chiffres sur d'autres. Et ce n'est pas tellement Ensemble à gauche ou le Parti socialiste qui ont proposé ce genre d'amendements! Je vous le dis très franchement: dans le cadre de notre responsabilité légale, il nous arrive effectivement de moins dépenser pour une ligne à six positions sur une année, afin de justifier des dépenses accrues sur une autre dans le même service. C'est parfaitement légal, c'est de la bonne gestion!

Si vous commencez à faire des amendements politiques à six positions, voilà ce qui va se passer: nous adopterons une position figée, on ne bougera ni ne changera plus rien, on fera du statique, les prestations n'évolueront pas et ne diminueront pas, d'ailleurs. Ce sera de la gestion passive. Je pense que personne, quelles que soient ses options politiques, ne veut cela. J'attire donc votre attention sur le fait que le débat politique ne se joue pas sur un budget avec des positions à six chiffres, mais qu'il consiste à se prononcer pour ou contre les prestations, pour ou contre les subventions, pour ou contre la modification de la structure de l'administration. Je ne veux pas de malentendu à ce sujet...

Quant à la remarque de M. Brandt, j'avoue que, d'un point de vue politique, je ne comprends pas le projet de loi de M. Velasco au Grand Conseil. En tant

Interpellation orale: rétention d'informations  
(amendements du Conseil administratif au projet de budget 2017)

que député, il a le droit de déposer tous les objets qu'il veut, mais je suis en total désaccord avec lui quant à celui-là. Je l'affirme pour qu'il n'y ait pas la moindre ambiguïté là-dessus. C'est typiquement un projet de loi émanant de quelqu'un qui se croit membre d'une majorité en réalité inexistante; il se trouve qu'il y a une majorité de circonstance au Canton – et tant mieux – au sujet du budget 2017, c'est tout.

A la Ville, le gouvernement a aussi la responsabilité de proposer un budget au Conseil municipal et le Conseil administratif l'a fait. Vous n'en voulez pas, Mesdames et Messieurs de la droite, c'est votre droit et votre responsabilité. S'il ne vous convient pas, vous opérez des coupes et vous assumez vos choix. C'est ce que vous avez fait l'année passée et le peuple vous a renvoyé dans les cordes, c'est pourquoi vous n'osez plus le refaire maintenant. C'est comme ça! On peut continuer ainsi longtemps... C'est un manque de respect vis-à-vis du peuple genevois! Mais à chacun de prendre ses responsabilités...

Quoi qu'il en soit, c'est là un autre débat que la problématique du budget à six positions, Monsieur Brandt. Il ne faut pas tout mélanger! Si le plénum vote cette motion, pas de souci, on vous fournira tous les documents et toutes les positions à six chiffres que vous souhaitez!

*Une voix.* Ce n'est pas une motion!

*M. Sami Kanaan, conseiller administratif.* Oui, mais ça va devenir une motion un jour, j'en suis sûr!

**Le président.** Il ne s'agit pas d'une motion, en effet, mais bien d'une interpellation orale de M. Tobias Schnebli suivie de l'ouverture de la discussion. Plus personne n'ayant demandé la parole, je déclare cette interpellation close.

*L'interpellation est close.*

**Le président.** L'interpellation IO-268 intitulée «Combien de mois faudrait-il encore attendre avant que M. Rémy Pagani lance l'étude de faisabilité relative au projet de logements pour personnes en formation à la rue du Stand (motion M-1187, acceptée par le Conseil municipal le 16 mars 2015)?» est reportée. Vu l'absence excusée de M. Pagani, les auteurs demandent le report de cet objet. Nous passons donc au point suivant de notre ordre du jour.

**9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 13 septembre 2016: «Contre l'expulsion de David S. du chemin D'-Adolphe-Pasteur 28, 1209 Genève» (P-361 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Brigitte Studer.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 13 septembre 2016. La commission l'a traitée lors de ses séances des 3 et 31 octobre 2016, sous la présidence de M<sup>me</sup> Fabienne Beaud. Les notes de séances ont été prises par M. François Courvoisier, que la rapporteuse remercie pour l'excellente qualité de son travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 3 octobre 2016**

*Audition de M. David Simon et M<sup>me</sup> Mirna Simon, pétitionnaires*

M. Simon explique que la pétition a été lancée par des habitants du Petit-Saconnex. Il excuse les deux initiateurs de la pétition qui ont lancé cette pétition au mois d'août 2016 pour le soutenir dans ses démarches de logement, mais ils n'étaient pas disponibles ce soir. Il habite depuis trois ans dans une roulotte et a occupé ce printemps le jardin d'une maison abandonnée au Petit-Saconnex, avec le soutien des voisins immédiats de la parcelle. Au bout de trois mois d'occupation, qui se sont déroulés sans aucun problème, le propriétaire lui a ordonné de quitter les lieux. Puisque sa présence était bienvenue pour les habitants du quartier, deux voisins et un groupe de soutien composé de riverains ont lancé la pétition premièrement pour parler de cette parcelle abandonnée depuis trois ans et de cette maison partiellement détruite et rendue inhabitable et, secondement, pour qu'il puisse rester sur la parcelle, en accord avec les propriétaires.

M. Simon indique avoir été expulsé par la police à la mi-août. Il a alors obtenu le soutien de quelques élus venus le soutenir. De plus, M. Pagani a rencontré les propriétaires pour intercéder en sa faveur, mais cette démarche est restée vaine.

Un plan localisé de quartier (PLQ) ne sera pas déposé avant 2019 et des recours sont probables. En conséquence, la parcelle qu'il occupait restera vide pour encore cinq à dix ans. Il s'agissait de sa seule solution de logement jusqu'à présent.

---

<sup>1</sup> Commission, 984.

M<sup>me</sup> Simon ajoute qu'un an avant l'occupation, son frère avait écrit plusieurs lettres au propriétaire pour demander l'utilisation de la parcelle avec un contrat de confiance. Ces lettres sont restées sans réponse. Quand le propriétaire a découvert la roulotte, son frère a tenté de discuter et de négocier de manière tout à fait courtoise.

Lorsque M. Simon a commencé à occuper la parcelle, il y avait un amoncellement de déchets parce que celle-ci avait été squattée à de nombreuses reprises. Il a commencé à entretenir le jardin et 12 m<sup>3</sup> d'ordures ont été débarrassés, à la grande satisfaction des riverains puisque ces déchets généraient d'importantes nuisances olfactives.

M<sup>me</sup> Simon souligne que les voisins et les associations de quartier ont apporté de nombreux soutiens. Malgré cela, le propriétaire n'a absolument pas voulu entrer en matière. Puisqu'il ne souhaitait pas établir un contrat de confiance, M. Simon a en vain tenté de négocier au moins un délai pour partir.

M<sup>me</sup> Simon indique avoir été choquée par les méthodes de la police. Elle aurait espéré que, pour un délit de violation de propriété, elle convoque M. Simon et lui donne un délai pour quitter les lieux. Au lieu de cela, la police a débarqué avec deux camions et a arrêté M. Simon. Ils ont pu négocier in extremis avec la police de débarrasser eux-mêmes la roulotte afin d'éviter des frais supplémentaires et éviter qu'il y ait de la casse.

#### *Questions des commissaires*

Quel genre de personnes squattait le terrain avant l'occupation de M. Simon?

M. Simon répond que la maison a été vidée de ses locataires depuis deux ans. Elle a été murée et le toit détruit. Des gens s'y sont installés, dans des conditions insalubres. Il est difficile de savoir qui précisément, mais il s'agissait probablement de personnes sans domicile fixe. Leurs affaires personnelles, des habits, des matelas s'entassaient. Ces personnes restaient discrètes, mais leurs passages, qui se faisaient la nuit, gênaient les riverains. Les voisins avaient également constaté qu'il s'y déroulait de petits trafics de drogue.

Qu'est-ce qu'il advient de la maison depuis que M. Simon a quitté les lieux?

M. Simon répond que les propriétaires ont muré le portail et engagé un agent Securitas qui vient régulièrement effectuer des rondes.

M<sup>me</sup> Simon ajoute que le propriétaire prétend que les choses se passaient bien avec le voisinage. Or tous les voisins pourront dire que ce n'était pas le cas. Ils ont tenté vainement à maintes reprises de joindre le propriétaire pour qu'il débarrasse les ordures.

Qui est le propriétaire de la parcelle?

Une commissaire répond qu'il s'agit de la société immobilière Pilhoué SA, dirigée par MM. Bertrand et Raymond Prudent.

Est-ce que la maison va rester en friche?

M. Simon explique qu'ils souhaitent construire des villas, mais une densification passant de 0,8 à 1,5 est prévue. En attendant de pouvoir construire onze appartements, la parcelle va rester en l'état.

Est-ce qu'il a pu trouver un endroit où mettre sa roulotte?

M. Simon répond qu'il habite actuellement chez sa mère et qu'il a pu entreposer sa roulotte chez un voisin.

M<sup>me</sup> Simon précise qu'il s'agit d'une situation précaire, car leur mère est à la retraite et ne dispose pas d'un appartement de taille suffisante pour l'accueillir.

Un commissaire relève que, dans un article de la *Tribune de Genève*, M. Simon a déclaré toucher 850 francs mensuels de salaire pour son travail de moniteur dans une maison de quartier et qu'il a passé deux ans sur un terrain à Bernex, en accord avec le propriétaire, mais qu'il a finalement dû partir. Il lui demande pourquoi il ne s'adresse pas à l'Hospice général pour se loger et avoir des revenus supplémentaires? Pourquoi avoir quitté le terrain de Bernex?

M. Simon répond qu'il s'agissait d'un terrain qui était voué à accueillir une construction et que le propriétaire lui a demandé de partir pour débiter les travaux. Il ne souhaite pas s'adresser à l'Hospice. Il préfère investir des terrains comme celui de Bernex, sur lequel il ne se passait rien et qui pouvait être rendu facilement habitable.

M<sup>me</sup> Simon précise qu'il avait un contrat de confiance avec le propriétaire et que celui-ci a été respecté.

Un commissaire demande si M. Simon vivait à l'intérieur de la maison.

M. Simon répond par la négative. Il indique n'avoir jamais touché à la maison et avoir garé sa roulotte juste devant.

Depuis combien de temps la maison est vide?

M. Simon répond qu'elle a été vidée de ses locataires depuis environ deux ans. Il a en sa possession une lettre de plainte des riverains datée d'il y a une année et demi.

Comment M. Simon a-t-il été dénoncé, puisque le propriétaire ne passait jamais là?

M. Simon répond que la mère du propriétaire habite à une centaine de mètres. Il avait fait petit à petit le ménage et rendu l'endroit agréable, notamment en remplaçant les bâches de chantier du portail par des choses plus jolies. Sa présence a donc peut-être été remarquée de cette façon. Il se peut aussi que la régie ait fait un contrôle. Il exclut la possibilité d'avoir été dénoncé par un voisin.

Un commissaire demande comment M. Simon voit la suite. Est-ce qu'il resterait sur cette parcelle durant dix ans dans le cas où le propriétaire accepterait son retour?

M. Simon répond qu'un retour sur la parcelle est difficilement envisageable, puisque les propriétaires ont maintenu leur plainte pour violation de domicile et dommage à la propriété et refusent de négocier. S'il retournerait sur la parcelle, il devrait en répondre devant la justice et serait à nouveau expulsé dans un délai très court. Les procédures judiciaires en cours pourraient déjà lui coûter jusqu'à 8000 francs de frais de justice et une inscription au casier judiciaire, il préfère donc attendre de voir quelles seront les conséquences de ces procédures.

Il souhaiterait établir un contrat de confiance avec la Ville pour occuper une maison située sur le plateau de Frontenex. Toutefois, M. Pagani lui a déconseillé cette solution car la Ville est en train d'essayer de revendre cette maison.

Une commissaire demande pourquoi M. Simon est accusé de dommage à la propriété.

M. Simon répond que les propriétaires l'accusent d'avoir cassé le cadenas du portail.

Est-ce qu'il a consommé de l'électricité?

M. Simon répond avoir détourné l'électricité de la maison pour la rendre accessible depuis l'extérieur. Il a fait couper l'eau par les SIG car la canalisation principale de la maison avait sauté, ce qui inondait la rue.

M<sup>me</sup> Simon ajoute que son frère avait fait une photo du compteur d'électricité pour que l'on puisse connaître sa consommation.

Une commissaire demande si M. Simon s'était engagé à partir au moment des travaux, lorsqu'il a tenté de négocier le contrat de confiance.

M. Simon répond avoir montré au propriétaire un exemple de contrat de confiance qu'il avait établi auparavant et lui avoir répété à maintes reprises qu'il ne souhaitait pas entraver sa liberté d'entreprendre sur cette parcelle.

Une commissaire demande si les invites de la pétition sont encore d'actualité.

M. Simon répond que M. Pagani a tenté en vain une médiation. Il n'y a plus d'ouverture possible et la parcelle est vouée à rester vide les dix prochaines années.

*Discussion*

Un commissaire du Parti libéral-radical se dit gêné de ne pas avoir entendu les voisins. Il souhaiterait avoir leur point de vue.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demandera le classement de la pétition. Renvoyer cette pétition équivaldrait à soutenir un squatteur. Il est d'avis que le propriétaire met en œuvre des mesures appropriées pour résoudre les problèmes de sécurité.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois argue que la propriété privée est inaliénable. De l'autre côté, il remarque que le propriétaire laisse moisir son bien. Mais il penche en faveur du renvoi de la pétition au Conseil administratif, car elle révèle un problème très profond, soit la problématique du logement à Genève.

Un commissaire du Parti libéral-radical ne comprend pas pourquoi M. Simon préfère squatter un terrain plutôt que d'avoir recours à l'aide sociale. Il se prononce en faveur du classement de la pétition.

Une commissaire socialiste argue que, s'il y a un droit inaliénable à la propriété privée, il n'y a pas un droit inaliénable à laisser pourrir une parcelle au point que des voisins se sont plaints. M. Simon a demandé un contrat de confiance, notamment en échangeant son occupation contre l'entretien de la parcelle. Le groupe socialiste soutiendra le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Un commissaire du Parti libéral-radical relève que M. Simon est un enfant du quartier et estime que le propriétaire ne peut laisser sa parcelle insalubre et qu'il a le devoir de l'entretenir. Il soutient la proposition d'entendre les voisins.

Une commissaire d'Ensemble à gauche relève la bonne volonté de M. Simon, qui a entretenu le terrain. Elle rappelle que c'est dur de faire appel à l'aide de l'Hospice général. Elle ne comprend pas que le propriétaire ne puisse tolérer une roulotte à côté de cette maison inoccupée. Elle se prononce en faveur du renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois propose d'auditionner les propriétaires.

Un commissaire du Parti libéral-radical se prononce contre l'audition des propriétaires et s'étonne que le Conseil administratif n'ait pas cherché une solution.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien ne comprend pas pourquoi M. Simon ne va pas demander de l'aide à l'Hospice général. Toutefois, il se prononce en faveur du renvoi de la pétition au Conseil administratif. Il n'est pas opposé à l'audition des voisins.

Les Verts soutiendront la pétition et également l'audition des voisins. La Ville essaie de valoriser les terrains en attente de construction. Elle a pris l'habitude de proposer des baux de confiance en attendant des réalisations de projets de construction. De plus, le Conseil administratif a la volonté d'acheter des containers pour loger des personnes précaires sur ce type de terrains. Ainsi, la proposition de M. Simon va dans le même sens qu'une politique que la Ville souhaite appliquer.

Une commissaire socialiste s'étonne que l'on reproche à M. Simon de ne pas aller à l'Hospice général, alors que le problème n'est pas là: M. Simon va de contrat de confiance en contrat de confiance et entretient les terrains. Elle estime qu'il s'agit d'une personne à qui l'on peut faire confiance.

#### *Votes*

La présidente soumet la proposition d'auditionner les voisins. L'audition est acceptée par 6 oui (2 MCG, 3 LR, 1 Ve) contre 1 non (UDC) et 6 abstentions (2 EàG, 4 S, 2 DC).

La présidente soumet à la commission la proposition d'auditionner les propriétaires. L'audition des propriétaires est refusée par 13 non (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 2 oui (MCG).

### **Séance du 31 octobre 2016**

#### *Audition de M<sup>me</sup> Françoise Bloch et M. Pierre-André Marti, pétitionnaires*

M<sup>me</sup> Bloch commence par excuser M<sup>me</sup> Demolis, qui, étant malade, n'a pas pu faire le déplacement. Elle indique que cette parcelle est vide depuis trois ans et que le propriétaire a vidé la maison de ses locataires et détruit la moitié de la maison pour la rendre inhabitable alors qu'il ne se passera rien sur cette parcelle pendant encore dix ans. Elle estime qu'il s'agit d'une situation proprement scandaleuse.

M<sup>me</sup> Bloch a demandé à M<sup>me</sup> Demolis ce qu'elle aurait aimé dire, en tant que voisine directe de la parcelle. M<sup>me</sup> Demolis avait fait toute une série de démarches depuis 2015 auprès de la régie de cette maison, parce que celle-ci et le terrain étaient remplis d'immondices et de poubelles (voir annexes). M<sup>me</sup> Demolis avait demandé que ces poubelles soient vidées car c'était nauséabond. Dans un premier temps, on ne lui a pas répondu, puis elle a été traitée avec le plus grand mépris. Elle a réécrit en avril 2016 pour demander la même chose, sans recevoir de réponse. Entre temps, M. Simon est arrivé et a tout nettoyé avec ses amis. Ils ont mis deux jours pour nettoyer la parcelle qui comprenait 18 m<sup>3</sup> de poubelles.

M<sup>me</sup> Bloch précise que cette situation scandalise énormément de gens dans le quartier. De nombreuses personnes s'adressent à M<sup>me</sup> Demolis pour savoir si la maison est à vendre, s'il est possible de la restaurer, etc. Il y a même des gens qui aimeraient y faire un potager. Elle estime enfin que M. Simon devrait envoyer la facture de son nettoyage au propriétaire.

M. Marti abonde dans le sens de M<sup>me</sup> Bloch, en constatant que tout le quartier est scandalisé par cette ruine. Il estime qu'il est inadmissible de laisser en ruine un bâtiment qui était habité et parfaitement habitable. Les locataires ont été mis dehors du jour au lendemain. Malheureusement, ceux-ci ne se sont pas battus. Depuis, la maison est squattée par des gens qui y dorment la nuit et par des dealers. La police est parfaitement au courant de cette situation et possède tout un dossier sur ce bâtiment.

Par la suite, la maison a été murée progressivement, mais il était encore aisé d'y entrer. Le propriétaire a donc fait enlever les tuiles sur le toit pour la rendre inhabitable. Toutefois, cela n'a pas suffi car des personnes venaient encore y dormir.

Il estime qu'il est scandaleux que l'on puisse laisser un terrain dans cet état dans un quartier où tout le monde entretient un jardin. Les gens n'arrivent pas à comprendre cette situation, d'autant que le bâtiment aurait pu être rénové et loué. Le jardin est également assez grand pour pouvoir être cultivé; de nombreuses personnes cherchant à avoir un potager dans le quartier.

M. Marti aborde ensuite l'expulsion de M. Simon. Une cinquantaine de personnes du quartier étaient venues le soutenir. Ces personnes étaient de tous âges. Il souligne que M. Simon avait tout nettoyé et s'était donné la peine de sécuriser le périmètre. Depuis son arrivée, il n'y avait plus de problème et il empêchait les dealers d'entrer. Les gens du quartier étaient ravis de sa présence.

M<sup>me</sup> Bloch ajoute que M. Simon était une personne adorable. Il avait d'ailleurs pris contact avec le propriétaire dès le début, avant même d'occuper la parcelle, afin de demander un contrat de confiance. Son départ est très regretté des habitant-e-s, qui étaient ravis de sa présence. Elle estime que la situation était tout à fait viable et ne comprend pas que le propriétaire soit à ce point borné. Son attitude va en effet à l'encontre de toute logique. Elle estime qu'il ne connaît pas son terrain, qu'il n'en a cure et qu'il spéculé.

M. Marti souligne que le propriétaire ne vient jamais sur sa propriété. Il a d'ailleurs mis trois mois pour se rendre compte qu'il y avait la roulotte de M. Simon, puis il lui a donné quarante-huit heures pour partir.

M<sup>me</sup> Bloch indique que les pétitionnaires ont été très étonnés de récolter un grand nombre de signatures en très peu de temps, qui plus est en plein mois de juillet. Les gens se sentaient très concernés par la situation.

Elle rappelle que la pétition demandait une médiation. M. Pagani en a proposé une au propriétaire. Celle-ci portait sur le fait que le propriétaire veut que M. Simon soit condamné à des travaux d'intérêt public. Toutefois, il les a déjà faits en nettoyant la parcelle et il devrait plutôt envoyer sa facture au propriétaire. M<sup>me</sup> Bloch indique que la proposition était que M. Simon ait le droit d'habiter dans la maison à condition qu'il la rénove à ses frais, alors qu'il n'a pas d'argent. Mais le propriétaire n'a pas été d'accord d'entrer dans cette négociation.

M<sup>me</sup> Bloch explique que, à ce jour, M. Simon fait l'objet d'une plainte pour évacuer la parcelle, sur laquelle il n'est plus puisqu'il en a été évacué selon une procédure extrajudiciaire. Le propriétaire exige qu'il paie 2000 francs pour le retrait de sa plainte.

M. Marti précise que, à présent, le portail est muré et l'entreprise de sécurité mandatée ne peut plus y entrer. Il estime que les occupations vont recommencer car il est très facile d'accéder à la parcelle depuis les propriétés voisines. Il ne serait pas étonné que des gens s'y réinstallent.

### *Questions*

Est-ce que le propriétaire habitait sa maison ou était-elle louée?

M. Marti répond que le propriétaire n'a jamais occupé la maison. Elle appartient à une société immobilière. Les propriétaires de la société habitaient le quartier, dans un immeuble au chemin de la Tourelle, où leur mère habite toujours.

M<sup>me</sup> Bloch indique que leur avocat se nomme M<sup>c</sup> Patek.

M. Marti explique que cette information est disponible sur le site du registre du commerce. Il s'agit de la société immobilière Pilhoué SA dirigée par MM. Bertrand et Raymond Prudent.

S'agissait-il de trafic de drogue conséquent sur la parcelle ou seulement d'un petit trafic? Pourquoi la police n'intervenait pas? Y avait-il des nuisances sonores?

M. Marti indique que la police est au courant. Il l'a appelée plusieurs fois. Les agents se sont déplacés une fois ou deux pour voir. Les dealers stockaient leur marchandise dans les buissons. Il n'y avait pas de bruit.

Une commissaire relève que la pétition demandait qu'une médiation soit engagée. Une demande de médiation a été proposée, mais sans succès. Elle demande ainsi quel est le souhait actuel des pétitionnaires.

Une commissaire poursuit en demandant si les pétitionnaires proposent une recommandation plus précise concernant le déroulement, par exemple s'ils demandent que M. Simon puisse retourner sur le terrain.

M. Marti souhaite que la médiation se prolonge et continue, peut-être sous une autre forme ou avec quelqu'un d'autre que M. Pagani. Il sera très compliqué pour M. Simon de retourner sur ce terrain, étant donné que le propriétaire est extrêmement vexé.

M<sup>me</sup> Bloch ajoute que les pétitionnaires souhaitent évidemment le retour de M. Simon. Toutefois, le principe d'une médiation est de trouver un compromis entre les parties. Le propriétaire reste arc-bouté sur sa position, car il considère que M. Simon l'a humilié. Toutefois, tel n'est pas le cas, M. Simon ayant toujours été bienveillant. Il est cependant très important pour les pétitionnaires que quelqu'un puisse habiter sur cette parcelle car il est impensable de la laisser vide durant dix ou quinze ans. M. Simon avait d'ailleurs dû arrêter l'eau qui fuyait, car le quartier allait finir par être inondé.

Pourquoi les propriétaires ont congédié les locataires dix ans avant d'avoir un projet?

M. Marti répond qu'il s'agissait au départ de pure spéculation.

M<sup>me</sup> Bloch ajoute que les propriétaires pensaient pouvoir construire quelque chose sur cette parcelle plus tôt. Toutefois, la parcelle ne fait que 15 m de large et il n'est donc pas possible d'y construire.

#### *Discussion et prises de position*

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois souhaite envoyer la pétition au Conseil administratif. Il propose que ce soit plutôt M<sup>me</sup> Alder que M. Pagani qui essaie d'entrer en contact avec les propriétaires afin de les inciter à revoir leur position.

Un commissaire du Parti libéral-radical est d'avis qu'il convient de séparer la question de M. Simon et la question du terrain.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit que son groupe demandera le classement de la pétition. Il s'agit d'une affaire privée entre un propriétaire et un occupant. La Ville de Genève n'a pas à s'en mêler.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce qu'il soutiendra le renvoi de la pétition. Il estime qu'il faut envoyer un signal et qu'une discussion doit avoir lieu en plénière. Derrière cette pétition, il y a également un enjeu de sécurité et de salubrité; rien que pour cette raison, un renvoi au Conseil administratif est pertinent.

Une commissaire d'Ensemble à gauche annonce que son groupe soutiendra le renvoi de la pétition. La pétition a également une valeur de prévention, car

M. Simon a occupé cet endroit après deux ans où personne n'est intervenu. Soutenir la pétition exprime aussi le refus d'accepter que ce genre de situation se présente et puisse durer en pleine ville. Le fait d'avoir une maison vivante et habitée est très différent que d'avoir un no man's land. Un soutien à la pétition veut dire que l'on refuse que de telles situations se reproduisent.

Une commissaire socialiste annonce que le Parti socialiste soutiendra la pétition. Il ne s'agit pas uniquement d'une question de droit privé et de relations entre privés. Cette pétition concerne également des enjeux de salubrité publique, de vie de quartier et de cohésion sociale. Elle concerne également l'avenir d'un jeune homme qui, certes, a fait quelque chose d'illégal mais qui n'est pas répréhensible d'un point de vue éthique. Les socialistes souhaitent un engagement du Conseil administratif dans la médiation afin de trouver une issue favorable tant pour M. Simon que pour le quartier, de manière à ce que cette parcelle ne reste pas vide durant dix ans.

Un commissaire du Parti libéral-radical se dit emprunté sur cette pétition. Chacun est soumis à la loi, M. Simon comme les autres. Il y a peut-être une loi qui oblige le propriétaire à entretenir sa parcelle, mais un soutien à cette pétition pourrait être vu comme un encouragement du Conseil municipal à occuper des immeubles vides. La commission peut lui donner un coup de pouce, mais cela ne l'aidera pas à se sortir de sa situation. Il estime qu'il s'agit d'une affaire strictement privée et se prononce en faveur du classement de la pétition.

Un commissaire des Verts soutient le renvoi de la pétition. Il est peut-être trop tard pour que M. Simon revienne sur cette parcelle, mais les habitants sont inquiets qu'elle reste insalubre et mal occupée. Il suggère de recommander au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour que le terrain ne soit pas abandonné.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe votera en faveur du renvoi de la pétition. Les locataires ont été priés il y a trois ans de s'en aller, par des moyens que l'on ne connaît pas. Ensuite, les propriétaires ont volontairement cassé la toiture, ce qui signifie que la propriété prend l'eau. Elle se dit profondément choquée par le comportement des propriétaires. Elle estime qu'il n'est pas soutenable de maintenir un logement vide, d'en empêcher l'accès et de l'endommager pour qu'il ne serve à personne.

Les propriétaires ne font état d'aucun projet et se contentent de déposer plainte en demandant de punir de petites gens qui se sont simplement dit: voilà, cet endroit qui est là, seul et qui s'abîme, je vais en faire quelque chose et y habiter sans faire le moindre tort à personne.

Avec la nouvelle procédure pénale, le Ministère public est obligé de poursuivre à partir du moment où les éléments constitutifs d'une infraction pénale

sont réunis. Elle pense qu'il est nécessaire d'aider M. Simon et que c'est à la commission de le faire.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que M. Simon a été expulsé par décision de justice et que la Ville n'a pas à soutenir un squatter.

Une commissaire socialiste argue que, d'un côté, il y a certes la loi, mais de l'autre côté, il y a la pratique. Le rôle de la commission est d'avoir une vision politique et pas seulement de se cacher derrière la loi. Il s'agit d'un enjeu politique et pas seulement légal.

Un commissaire du Parti libéral-radical regrette de ne pas connaître le point de vue des propriétaires. On devrait laisser le bénéfice du doute aux propriétaires et ne pas tout leur mettre sur le dos.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois demande l'audition des propriétaires.

Une commissaire d'Ensemble à gauche souligne que les propriétaires ont l'obligation d'entretenir leur terrain. Elle ne voit pas pourquoi une personne qui a entretenu ce terrain est maintenant poursuivie pour violation de propriété. Elle ajoute qu'il est faux de penser que la Ville ne peut pas intervenir et estime qu'il faut obliger les propriétaires à respecter la loi et entretenir leur terrain.

Un commissaire du Parti libéral-radical relève que deux problèmes se posent. D'un côté, il y a M. Simon qui a besoin de trouver un endroit et qui ne souhaite pas demander de l'aide sociale. De l'autre côté, il y a l'enjeu du respect que l'on doit aux voisins. S'il s'agit effectivement d'une propriété privée, les propriétaires ne peuvent pas tout y faire et ont l'obligation de respecter les voisins. Il annonce qu'il soutiendra la pétition sous revue, tout en précisant qu'il ne donne pas un soutien aux squats de manière générale.

Une commissaire d'Ensemble à gauche estime que la commission n'a pas pour rôle de recevoir les propriétaires, que les discussions avec eux devraient plutôt être menées par le Conseil administratif.

#### *Votes*

La présidente soumet au vote la proposition d'auditionner les propriétaires, qui est refusée par 9 non (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 DC, 1 UDC) contre 5 oui (2 MCG, 3 LR).

La présidente passe au vote et la commission se prononce en faveur du renvoi de la pétition P-361 au Conseil administratif par 11 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 DC, 1 LR, 2 MCG) contre 3 non (2 LR, 1 UDC).

Une commissaire socialiste propose d'ajouter la recommandation suivante:  
«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour que le terrain ne reste pas à l'abandon.»

La présidente soumet la proposition de recommandation au vote de la commission, qui est refusée par 7 non (2 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG) contre 7 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 MCG).

- Annexes:*
- pétition P-361
  - lettres de M<sup>me</sup> Demolis
  - plan du quartier

Pour les pétitionnaires :  
Mirna Simon  
33, ch. Moise Duboule  
1209 Genève

REÇU le  
11 AOUT 2016

P-361

Conseil Municipal de la Ville de Genève  
Palais Eynard  
Rue de la Croix Rouge 4  
Case Postale 3983  
1211 Genève 3

Genève le 10 juillet 2016-08-10

Concerne : **remise d'une pétition contre l'expulsion de David S. du 28 ch. A. Pasteur  
1209 Genève**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Nous avons l'honneur de vous remettre une pétition contre l'expulsion de David S. qui, depuis le 27 avril, occupait avec sa roulotte une parcelle sise 28, Chemin A. Pasteur à Genève. Cette pétition signée par les habitants du Petit Saconnex les plus proches, a recueilli une dizaine de signatures alors qu'une autre pétition adressée au Grand Conseil en a recueilli plus de 180.

En espérant que cette pétition retiendra toute votre attention, et en restant à votre disposition pour toute information que vous jugerez utile, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, l'expression de notre haute considération.



Pour les pétitionnaires,  
Mirna Simon

## NON A L'EXPULSION DE DAVID

### Pétition au Conseil Municipal de la ville de Genève des habitants du Petit-Saconnex et leurs soutiens

Depuis plusieurs années une maison, auparavant habitable et habitée, sise au 28 chemin Adolphe Pasteur est laissée à l'abandon –ainsi que son jardin– par ses propriétaires. Bien que cette maison ait été murée et partiellement détruite, cela n'a pas empêché les « dealers » et autres d'y mener commerce.

Le jardin était devenu un dépotoir, l'insécurité ainsi que l'insalubrité ont alerté les riverains qui se sont plaints auprès des propriétaires. Ceux-ci prétendent que la régie fait son travail. Lequel ?

Après avoir tenté – en vain – à plusieurs reprises d'obtenir l'assentiment des propriétaires, David, un jeune étudiant et enfant du quartier, ne trouvant pas de loyer abordable, a installé sa roulotte dans le jardin. Au préalable il a assaini le terrain qu'il a vidé de plusieurs mètres cubes d'immondices et a sécurisé partiellement la maison.

Depuis l'arrivée de David, il y a trois mois, il n'y a plus de dealers, de clochards ni de toxicomanes dans cette partie du chemin A. Pasteur à la plus grande satisfaction du voisinage. Depuis le 26 juillet, malgré des démarches conciliantes de David auprès des propriétaires, y compris la proposition d'un contrat de prêt à usage, **David est menacé d'expulsion.**

Les soussigné(e)s demandent :

- que David puisse rester avec sa roulotte sur cette parcelle d'autant qu'aucun projet d'aménagement n'est prévu ni autorisé en ce lieu,
- qu'une médiation soit engagée afin qu'un contrat de prêt à usage soit négocié.

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	SIGNATURE
-----	--------	---------	-----------

Catherine Demolis  
Chemin Adolphe-Pasteur 30  
1209 Genève

Régie Pilet & Renaud SA  
Boulevard Georges-Favon 2  
1204 Genève

Genève, le 23 avril 2016

Concerne : Immeuble sis au 28 Chemin Adolphe-Pasteur (propriétaire B. Prudent)

Madame, Monsieur,

Habitante du 30 Ch. A-Pasteur, je vous ai téléphoné plusieurs fois en été 2015 pour vous demander de faire ramasser les ordures qui jonchent l'arrière de votre terrain qui jouxte avec le mien. Des odeurs nauséabondes, dues à des sacs d'ordure et à des papiers toilette, envahissent l'espace lorsqu'il fait chaud. Rien n'a été fait à ce jour. Le verre qui jonchait le sol suite à la démolition des fenêtres et du toit a été ramassé, c'est tout.

Maintenant suivant les changements de pression atmosphérique se sont des odeurs d'égout qui se répandent. Renseignement pris auprès de spécialistes, il semblerait que ce soit le siphon des WC de votre maison inhabitée qui en est la cause et qui devrait être bétonné afin d'éviter les odeurs. Cette maison est visiblement insalubre et je vous demande instamment de faire le nécessaire dans les jours qui viennent.

Assurée de votre compréhension, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

Catherine Demolis

5190

SÉANCE DU 8 MARS 2017 (soir)  
Pétition: contre l'expulsion de David S.

Catherine Demolis  
Chemin Adolphe-Pasteur 30  
1209 Genève

Recommandé  
Régie Pilet & Renaud SA  
Boulevard Georges-Favon 2  
1204 Genève

Genève, le 8 août 2016

Concerne : Immeuble sis au 28 Chemin Adolphe-Pasteur (propriétaire B. Prudent)

Madame, Monsieur,

Rentrée hier de vacances, je suis consternée d'apprendre que le jeune homme, Monsieur D. Simon, installé avec sa caravane sur votre parcelle, risque l'expulsion. Car, suite à ma missive du 23 avril 2016 et à de nombreux téléphones, rien n'a jamais été entrepris de votre part pour assainir le terrain. Depuis que cet étudiant s'est installé, à savoir autour du 27 avril, il n'y a non seulement plus d'odeurs nauséabondes, mais en sus, plus de « dealers » qui sautent pardessus le portail de M. Prudent et passent ensuite dans mon jardin !

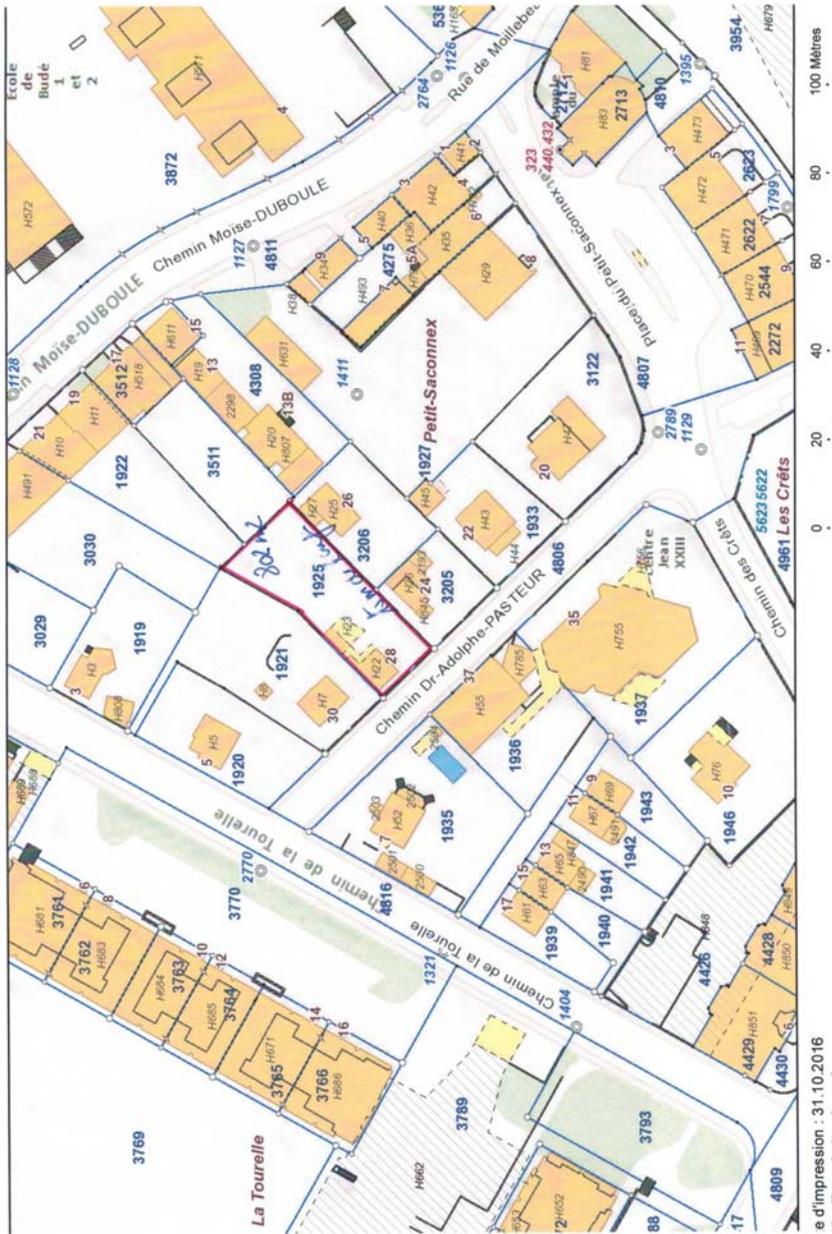
Puisque vous n'aviez rien entrepris pour remédier à la situation, j'avais parlé avec un responsable du service d'hygiène du Canton début avril 2016 et lui avais demandé les modalités d'intervention pour faire assainir votre parcelle jonchée d'immondices. C'est suite à cette démarche que je vous avais envoyé ma première lettre en recommandé. Tout ceci avant l'arrivée de Monsieur Simon qui a pris sur lui le nettoyage du tout (deux bonnes journées de travail). Il devrait être remercié, voire rétribué pour tout ce qu'il a fait, et non pas expulsé !

Je soutiens inconditionnellement la présence de Monsieur Simon sur cette parcelle, car cela sécurise le quartier. S'il devait partir, tout recommencerait comme avant et je serai obligée de porter plainte.

Avec mes cordiales salutations

Catherine Demolis

Copie à Barth et Patek, avocats et M. Prudent



**M<sup>me</sup> Brigitte Studer, rapporteuse** (EàG). Chers collègues, la pétition P-361 contre l'expulsion de David S. du chemin D<sup>r</sup>-Adolphe-Pasteur au Petit-Saconnex a été déposée au mois d'août 2016; la commission des pétitions l'a traitée au mois d'octobre de la même année.

J'en rappelle le contexte: David S. habite depuis trois ans dans une roulotte. Au printemps 2016, il l'a installée dans le jardin d'une maison abandonnée au Petit-Saconnex, avec le soutien des voisins immédiats. Il a demandé un contrat de confiance au propriétaire, comme il l'avait déjà fait précédemment dans un autre lieu, mais sa requête est restée sans réponse. Les voisins ont alors lancé une pétition pour le soutenir. En effet, sa présence était bienvenue pour eux.

Revenons en arrière: après la résiliation d'un bail et le départ du locataire d'une maison dans cette rue, la parcelle a été abandonnée et la maison partiellement détruite. Il y a bien un projet de construction future, mais celui-ci ne pourra pas être réalisé avant une dizaine d'années. Le voisinage s'est ainsi trouvé confronté à une situation vécue comme choquante: des déchets – des montagnes de déchets! – autour d'une maison jusque-là habitée et désormais murée, squattée de temps en temps dans des conditions d'insalubrité toujours plus grandes.

La pétition P-361 a été lancée dans le contexte d'une menace d'expulsion; elle demande que David S. puisse rester dans cette maison – ou plutôt, même pas dans la maison, mais dans le jardin, puisque sa roulotte était à l'extérieur – et utiliser la parcelle. Elle demande aussi une médiation, afin de négocier un compromis avec les propriétaires.

Entre le lancement de cette pétition et son dépôt auprès au Conseil municipal, David S. a été expulsé des lieux par la police, après trois mois de présence. Il y a eu une tentative de médiation grâce à M. Pagani, mais les propriétaires l'ont refusée. La commission a auditionné les pétitionnaires, représentés par David et sa sœur. Dans un deuxième temps, elle a demandé à entendre également les voisins, qui n'avaient pas pu être disponibles lors de la première séance d'audition. Nous avons alors appris que plusieurs démarches avaient été entreprises par rapport à la situation de cette maison vide: téléphones, lettres d'une voisine immédiate à la régie, aux propriétaires et au Service d'hygiène pour se plaindre de l'amas de détritits nauséabonds... Mais toutes ces démarches sont restées sans réponse.

Les voisins avaient pourtant été ravis par l'arrivée de ce jeune homme qui avait tout nettoyé et aménagé à nouveau proprement; de plus, c'était un enfant du quartier. Le voisinage a donc été particulièrement choqué – et même scandalisé – par son expulsion de cet endroit. De plus, cette ruine continuait à ne faire l'objet d'aucune intervention des autorités sanitaires, désagrément qui s'ajoutait donc à l'expulsion même de David S. Jusqu'alors, la maison avait été habitée tout à fait normalement et aurait pu continuer à être louée. Mais la seule réponse des autorités a été donnée au niveau policier...

Lors de ce débat, la commission des pétitions était partagée. Certains se disaient empruntés: en raison de l'illégalité de la situation, ils ne souhaitent pas accepter un cas de squat dans un jardin mais admettaient, par ailleurs, qu'un propriétaire ne devrait pas pouvoir laisser une maison à l'abandon en pleine période de pénurie de logement. Une majorité des commissaires, sensible à l'enjeu de la sécurité et de la salubrité, a souhaité le renvoi de la pétition P-361 au Conseil administratif.

Je donne également la position d'Ensemble à gauche: nous partageons l'avis des pétitionnaires concernant cette situation choquante et scandaleuse. Il n'est pas admissible qu'un propriétaire puisse résilier le bail de son locataire et laisser tout simplement une maison vide en pleine crise du logement – la laisser pourrir, se désagréger et être utilisée par d'éventuels occupants occasionnels dans des conditions toujours plus précaires d'insalubrité, créant ainsi un pôle d'insécurité dans un quartier d'habitation.

Il est tout aussi inadmissible, dans une telle situation, de laisser faire sans aucune intervention de la part de l'Etat et, dans un tel contexte de laisser-aller, de ne pas tolérer David avec sa roulotte, alors même que sa présence soulage le voisinage. Nous n'acceptons pas que la seule réponse à ce dossier puisse être l'expulsion du jeune homme. Depuis lors, un service d'ordre a été mis en place et un nouveau mur construit; un securitas passe régulièrement pour vérifier la situation. Ces mesures n'empêcheront pas les squatters de passer quand même, car on ne peut pas poster là un securitas vingt-quatre heures sur vingt-quatre. C'est vraiment inadmissible, surtout quand on sait que l'élaboration du plan localisé de quartier et sa réalisation par la suite mettront des années à aboutir; il s'agit donc d'une situation qui va durer!

Nous soutenons donc le renvoi de la pétition P-361 au Conseil administratif, afin qu'il cherche une solution pour encourager la Ville à réagir et empêcher que ce lieu ne reste une ruine honteuse, un débarras, pendant plusieurs années encore – mais aussi pour empêcher qu'une telle situation ne se répète.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Lathion, premier vice-président.)*

**M. Thomas Zogg** (MCG). Avant toute chose, j'aimerais dire ici que le Mouvement citoyens genevois est un parti qui soutient la légalité. Il l'a toujours soutenue et la soutiendra toujours! Cependant, dans le cas présent, nous avons fait une entorse à cette règle que nous nous sommes imposée – et cela, pour différentes raisons.

Tout d'abord, le cas de M. Simon nous a interpellés, dans la mesure où il est révélateur d'un problème de précarité et de manque de logements, notamment chez les jeunes. Mais ce n'est pas le seul point qui a attiré notre attention. M. Simon est un enfant du quartier du Petit-Saconnex, la rapporteuse M<sup>me</sup> Studer l'a dit. A ce titre, il appartient à notre communauté, il est des nôtres! Nous nous devons d'être solidaires avec lui, du moins comme le sont le fil et l'aiguille. De temps en temps, les gens de gauche se montrent solidaires avec les gens qui ne sont pas des nôtres... Nous, en l'occurrence, nous sommes solidaires avec M. David Simon parce qu'il est des nôtres et nous le soutenons évidemment pour cette raison.

De plus, nous sommes surpris de l'attitude un peu étrange des propriétaires. Certes, la propriété privée est un droit inaliénable. Nous ne sommes plus à l'époque des républiques socialo-communistes où l'Etat décidait comment il pouvait disposer de tout et de rien; il n'y avait alors pas véritablement de propriété privée. Nous ne contestons pas ce principe aujourd'hui établi dans les faits: un propriétaire peut disposer comme il l'entend de son bien.

Cependant, je répète que l'attitude des propriétaires concernés par cette affaire est étrange. Ils ont choisi de congédier l'ancien locataire en prévision d'un futur plan localisé de quartier, dans la perspective de construire un immeuble de onze appartements. En revanche, le plan localisé de quartier n'était pas encore avalisé, cette prérogative relevant du Conseil d'Etat. Par conséquent, ils ont choisi de congédier l'ancien locataire pour faire quelque chose de cette bâtisse sans en avoir véritablement l'autorisation! De plus, il ne s'agit pas d'une zone où l'on peut construire des immeubles n'importe comment, mais d'une zone de propriétés individuelles; les voisins soutenant la pétition de David nous l'ont rappelé.

On a déjà mentionné les conditions d'insalubrité dans lesquelles s'est retrouvée cette maison remplie d'immondices, squattée par des Roms, des mendiants et des trafiquants de drogue, ce qui a augmenté *de facto* l'instabilité dans ce quartier genevois par ailleurs assez tranquille et causé des désagréments tant aux voisins directs qu'aux riverains de toute la zone.

David, lui, n'était pas véritablement un squatter au sens où on l'entend d'habitude, car il a pris sur lui de faire passablement de choses: il a coupé l'eau qui menaçait d'inonder tout le quartier, il a relevé les données du compteur d'électricité – puisqu'il était relié au courant électrique de la maison avec sa roulotte – et s'est apparemment acquitté de la facture mensuelle.

Une première médiation avait été tentée, à l'époque, pour essayer de rappeler les propriétaires à la raison et les convaincre d'établir un contrat de confiance avec M. Simon, afin qu'il puisse rester là et empêcher ainsi d'autres squatters de venir. Cela, tout en sachant qu'il ne vivait pas à l'intérieur de cette maison complètement détruite – en tout cas le toit – et rendue inhabitable, ce qui provoquait un danger

supplémentaire en termes sécuritaires: en effet, cette bâtisse dépourvue de toit peut s'effondrer à tout moment.

A titre personnel, j'avais proposé que M<sup>me</sup> Alder, qui a une fibre sociale peut-être un peu plus poussée que M. Pagani, aille négocier avec les propriétaires pour tenter de les faire fléchir. On m'a ri au nez, car on a pris mon idée pour une attaque personnelle contre le magistrat Pagani! Mais s'il a négocié avec les propriétaires de cette maison comme il l'a fait pour l'immeuble de la rue des Alpes, on n'est pas sorti de l'auberge! Et M. Simon non plus...

Mesdames et Messieurs, sachez que je me moque bien de savoir qui règle les problèmes, dans cette ville, l'important étant que les problèmes soient réglés! Manifestement, la solution d'une médiation n'est plus possible aujourd'hui, les propriétaires ayant adopté l'attitude que l'on sait.

Evidemment, je ne cherche pas à les stigmatiser; j'aimerais toutefois dénoncer l'attitude de la gauche. Lors des débats en commission, nous avons demandé une chose simple: l'audition des propriétaires, pour tenter à notre tour de les faire fléchir. Dans un premier temps, personne ne nous a soutenus. Nous n'étions que deux – ma collègue du Mouvement citoyens genevois et moi-même – à défendre cette idée pas si saugrenue que cela. Dans un conflit entre deux personnes, il est normal que l'on puisse entendre les deux parties, c'est la logique même! Mais tout le monde a refusé notre demande. Lors du vote de la commission, nous l'avons émise à nouveau et, cette fois, les représentants du Parti libéral-radical se sont unanimement joints à nous. A mon sens, c'est une preuve d'ouverture de leur part, tandis que j'ai vraiment de la peine à comprendre comment la gauche peut se ranger du côté des propriétaires – cette même gauche connue pour soutenir les locataires et les personnes précarisées! Telle est en tout cas sa réputation...

Pour ma part, je ne vois donc pas quelle a été l'utilité de la gauche dans cette affaire car, à cause d'elle, nous n'avons malheureusement pas pu nous entretenir avec les propriétaires de la maison. Ce n'était pas pour leur mettre le couteau sous la gorge ni pour les forcer à changer d'avis, nous voulions simplement connaître les raisons pour lesquelles il n'était pas possible de créer un contrat de confiance entre eux et M. David.

Aujourd'hui, il est un peu difficile de revenir sur cette éventualité, dans la mesure où M. Simon a été expulsé par les forces de police. Le paradoxe, dans tout cela, c'est qu'il est poursuivi par les propriétaires qui lui réclament environ 2000 francs! Je ne sais pas dans quelle mesure le Conseil administratif pourra intervenir pour régler cela, car c'est bien sûr une affaire privée et il lui sera difficile d'intervenir.

Pour en revenir à la pétition P-361, si possible, je la soutiendrai à titre personnel. Sinon, au niveau du Mouvement citoyens genevois, nous nous abstenons.

**M. Didier Lyon** (UDC). La pétition P-361 demandait que David S. puisse rester avec sa roulotte sur une parcelle sise au chemin D'-Adolphe-Pasteur 28, à Genève – ce d'autant plus qu'aucun projet d'aménagement n'est prévu ni autorisé en ce lieu – et qu'une médiation soit engagée, afin qu'un contrat de prêt à usage puisse être négocié.

David S. habite depuis trois ans dans une roulotte et a occupé au printemps de l'année 2016 le jardin d'une maison abandonnée au Petit-Saconnex, avec le soutien des voisins immédiats de la parcelle. Après trois mois qui se sont déroulés sans aucun problème, les propriétaires privés lui ont ordonné de quitter les lieux. David S. a alors été expulsé par la police suite à un jugement d'évacuation. Les propriétaires ont maintenu leur plainte pour violation de domicile et dommage à la propriété et ils refusent de négocier. Si David S. retournerait sur la parcelle, il devrait en répondre devant la justice et serait à nouveau expulsé dans un délai très court.

C'est une affaire privée et il n'est donc pas de la compétence de la Ville de Genève de s'en mêler. Il ne faut pas qu'un soutien du Conseil municipal à cette pétition devienne un signal clair aux squatters pour occuper illégalement des logements ou des parcelles vides. Durant son audition, M. David S. a déclaré ne pas faire appel à l'aide de l'Hospice général, préférant passer son temps à chercher un terrain pour sa caravane. L'Union démocratique du centre demande donc le classement de la pétition P-361.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Que dire, après le brillant exposé de mon préopinant M. Zogg? J'aimerais simplement rappeler qu'un cas comme celui-là nous inspire des sentiments partagés. Cela me rappelle la théorie sur l'origine des termes «de gauche» et «de droite», issus de la Révolution française. Dans ce contexte-là, les gens qui voulaient plus d'égalité se tenaient à gauche et ceux qui voulaient plus de liberté, à droite. Ici, on est confrontés à une maison vide où quelqu'un s'occupe simplement du jardin – ce qui peut être considéré comme de la simple gestion d'affaires imparfaite, au sens du Code des obligations – et à des propriétaires qui, au contraire, ne veulent qu'une chose: laisser pourrir leur bien. C'est effectivement choquant!

Pour notre part, nous sommes donc partagés entre le principe de la légalité – chacun a le droit de faire ce qu'il veut de son bien – et celui d'un minimum d'éthique nécessaire pour que l'on ne vienne pas chercher noise au malheureux qui a voulu occuper ce terrain. Mais comme il est parti, de toute façon, le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra lors du vote sur la pétition P-361.

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten** (S). Mesdames et Messieurs, la pétition P-361 nous est effectivement parvenue un peu tard, puisque nous l'avons traitée au mois

d'octobre 2016 alors que M. Simon avait été évacué au mois d'août. Dès lors, que pouvons-nous faire de ce texte qui nous a interpellés à différents égards?

D'une part, il y a l'aspect légal défendu par les tenants de l'adage «la loi, c'est la loi»; d'autre part, il y a l'aspect éthique et, surtout, une réflexion nécessaire sur le vivre ensemble illustré par tout ce qu'apportait ce jeune homme en participant à la vie du quartier, dont il est d'ailleurs originaire. En l'occurrence – cela a déjà été dit par mes préopinantes et préopinants, mais il faut le répéter – il a apporté beaucoup en sécurisant cet espace. C'est une plus-value pour le quartier.

Mais que pouvons-nous faire de cette pétition maintenant? Lors de leur audition, les voisins ont demandé que ce terrain soit mis à la disposition du quartier – si ce n'est à celle de M. Simon – pour que les habitants puissent en faire des jardins communautaires ou, du moins, y mener des activités profitant à tout le voisinage, au lieu de la situation actuelle avec cette maison en ruine et ce terrain en friche. Je pense que c'est là un acte politique que notre Conseil administratif peut parfaitement prendre en charge.

En outre, nous lui demandons aussi de prendre cette affaire comme exemple pour mener une réflexion sur le logement, notamment en ce qui concerne les jeunes et les personnes précarisées. Un cas pareil ne doit plus se reproduire. Et si quelqu'un se retrouve dans la même situation que David S., il faut que l'exécutif municipal le soutienne.

Enfin, étant donné que David S. fait apparemment encore l'objet de poursuites pénales, je pense que le Conseil administratif pourrait, là aussi, jouer un rôle d'arbitre et défendre ce jeune homme qui a apporté une plus-value au quartier concerné, je le répète. Il faut par ailleurs vraiment tenir compte de la demande des habitantes et des habitants du quartier, afin que ce terrain soit mis à la disposition de la collectivité et que, s'il est trop tard pour qu'un contrat de confiance soit établi entre M. Simon et les propriétaires, il soit au moins possible d'en conclure un avec le quartier pour faire quelque chose de cette parcelle jusqu'à l'adoption d'un projet de construction sérieux et concret.

Pour ces raisons, le groupe socialiste maintiendra sa position en faveur du renvoi de la pétition P-361 au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (DC).** Après tant de paroles de la part de mes préopinants et préopinantes, je me contenterai de donner la position du groupe démocrate-chrétien en disant qu'il demande le classement de la pétition P-361. Bien que sensibles à la détresse de M. Simon, nous estimons que la Ville de Genève n'a pas les compétences requises pour traiter les problèmes de droit de la propriété privée.

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger** (Ve). Vu l'heure avancée et les nombreuses interventions qui ont précédé la mienne, je résumerai la position des Verts de manière très simple: comme l'a relevé M<sup>me</sup> Schlechten, d'un point de vue purement formel la pétition P-361 n'a plus de raison d'être, puisque son sujet est dépassé. Mais une pétition reflète aussi un certain esprit – et c'est cet esprit-là que les Verts voudraient soutenir. Mieux vaut nous soucier des gens qui souhaitent mettre en valeur les espaces momentanément abandonnés et loger ainsi certaines personnes en situation de précarité. Dans le cas présent, il s'agit également de répondre à la demande du voisinage, lequel a soulevé un véritable problème de salubrité et de bien-vivre dans le quartier. Nous voterons donc le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

**M. Guy Dossan** (LR). Comme beaucoup d'autres groupes, le Parti libéral-radical a eu un sentiment mitigé lors de l'étude de la pétition P-361 en commission. Il est vrai que l'on peut «s'attendrir» sur le sort de M. Simon mais, en fait, il s'agit simplement d'un conflit entre privés. Nous pouvons entrer dans le jeu et admettre que ce monsieur – que je qualifierai de squatter comme on en a connu il y a vingt-cinq ou trente ans – a fait des aménagements dans une propriété laissée à l'abandon, situation regrettable pour une maison, c'est vrai. Son effort est donc louable, mais... que vient faire la Ville dans cette histoire?

De plus, on a beau nous donner pour argument qu'il vit de façon précaire, comme l'a rappelé un préopinant de l'Union démocratique du centre M. Simon nous a clairement dit: «Je préfère chercher un lieu pour mettre ma roulotte, plutôt que de faire des démarches en vue d'obtenir de l'aide sociale.» Très bien, on me dira que c'est admirable et que, si tout le monde réagissait comme ça, ce serait merveilleux... Les prestations sociales coûteraient moins cher à la Ville! Mais c'est un choix de vie. Ce n'est pas de notre ressort si David S. préfère cultiver le jardin d'une propriété laissée à l'abandon – ce qui est scandaleux, je le répète – sans essayer de se faire aider; est-ce pour autant aux contribuables et à la Ville de s'engager en faveur d'un choix de vie qui n'est pas forcément celui de tout un chacun?

Finalement, nous nous sommes mis du côté de la légalité. Comme je viens de le dire, il s'agit ici d'un conflit entre privés; le propriétaire a fait expulser l'occupant de sa parcelle et il y a eu une décision de justice. Nous ne ferons pas recours contre cette décision – d'ailleurs, nous ne le pourrions malheureusement pas.

On peut bien écouter les voisins... Evidemment, ça les arrange qu'on s'occupe du jardin et qu'on en fasse quelque chose de convivial. Mais nous avons bien compris, au fil de toutes les discussions que nous avons eues concernant ce dossier, que le propriétaire ne souhaitait absolument pas discuter. D'ailleurs, personne n'a réussi à entrer en contact avec lui. Il semblerait qu'il s'agisse d'une

société immobilière, mais il n'a pas été possible de la contacter. Que les habitants du quartier soient d'accord avec l'idée d'un contrat de confiance pour faire de ce lieu un jardin moins dangereux que la ruine actuelle, c'est l'évidence même: comme ça eux seront tranquilles, ils n'auront pas besoin de dépenser de l'argent et c'est la Ville qui paiera! Car c'est ainsi que cela va finir...

Pour notre part, nous ne sommes pas d'accord d'entamer ce type de procédure. Je répète une fois de plus qu'il s'agit d'un conflit entre privés et que nous ne voulons pas encourager le squat officiel. Sinon, voilà ce qui se produira: les gens se diront que, si la Ville aide ce garçon – au demeurant très sympathique, à en juger par son audition – en l'encourageant à s'installer sur une parcelle laissée à l'abandon, étant donné que ce n'est pas le seul terrain de ce genre que nous ayons sur notre territoire, nous nous retrouverons vite comme il y a vingt-cinq ans! Je sais qu'il y en a certains à qui ça plaira, dans cette enceinte... Mais le Parti libéral-radical a toujours lutté contre le squat et il ne rouvrira pas la porte aux squatters. Par conséquent, nous avons finalement décidé de classer la pétition P-361.

*(La présidence est reprise par M. Rémy Burri, président.)*

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). J'apporterai encore un complément à ce débat. En effet, il a été question en commission d'auditionner les propriétaires. Nous étions cependant d'avis non pas qu'il n'était pas nécessaire et utile d'avoir un contact avec eux, mais que la commission des pétitions n'était pas le partenaire adéquat pour entreprendre une telle démarche auprès des propriétaires. Selon nous, la pétition P-361 demandait à la Ville d'intervenir comme médiatrice et nous estimions que le Conseil administratif pouvait s'en charger via ses différents départements, car il nous paraissait plus à même d'intervenir dans cette situation.

J'ajouterai encore que, pour nous, la Ville a le devoir d'agir par rapport à ce lieu actuellement à l'abandon. Il est situé dans un quartier d'habitation et on ne peut pas laisser perdurer une telle situation dont on sait qu'elle ne changera pas pendant plusieurs années encore. Ce serait de la non-intervention dans un contexte qui cause forcément de l'insécurité parmi les riverains. Je voulais simplement formuler ces deux remarques.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** J'interviens brièvement à l'issue de ce débat sur la pétition P-361. Même si le cas particulier de l'occupation de cette villa n'est plus d'actualité – sous réserve des procédures encore en cours – le Conseil administratif soutient politiquement cette pétition, car elle soulève un vrai problème de société qui se pose à Genève.

Il fut un temps où existaient les contrats de confiance avec les propriétaires de logements laissés vides de manière illégitime. Je ne vous cache pas, Mesdames et Messieurs, que le Conseil administratif est extrêmement préoccupé, voire choqué de constater qu'il y a entre 200 000 et 400 000 mètres carrés de bureaux et de locaux commerciaux telles des arcades qui sont actuellement vides à Genève. Or, la pénurie est artificiellement entretenue par les grands propriétaires pour maintenir des prix de location élevés au détriment du petit commerce et de toutes les formes d'économie locale, où il est nécessaire d'avoir des prix accessibles.

M. Simon a simplement attiré l'attention sur cette problématique. Nous pouvons lui en être reconnaissants, car il a pris un risque. Il l'a fait de manière très constructive au bénéfice du quartier – cela a été relevé par tous les groupes – en assainissant une parcelle laissée à l'abandon, afin d'attirer l'attention sur ces propriétaires qui ne prennent pas leurs responsabilités et laissent pourrir leurs terrains pour thésauriser des biens immobiliers au détriment de l'intérêt général.

Effectivement, nous n'avons pas de prise directe sur l'évolution de ce dossier. D'un point de vue strictement juridique, il est vrai qu'il s'agissait d'une occupation illégale, mais M. Simon a contribué – au-delà de son cas particulier – à attirer l'attention sur cette problématique.

En ce sens, si le Conseil municipal renvoie la pétition P-361 au Conseil administratif, cela nous servira de levier pour tenter d'intervenir auprès des propriétaires. Heureusement, la plupart n'ont pas un comportement aussi peu éthique... Car je pense que l'on peut parler d'une certaine éthique non respectée par les propriétaires concernés, dans ce cas précis. Evidemment, nous avons peu de moyens d'intervenir au niveau de la procédure pénale, si ce n'est en voyant comment soutenir M. Simon.

J'aimerais rappeler que le Conseil administratif s'est beaucoup investi, l'été dernier, pour essayer d'établir une médiation. C'est surtout M. Pagani qui s'en est chargé, mais en accord avec moi et nos autres collègues. Or nous avons eu affaire à des propriétaires refusant toute forme de dialogue, même le plus modeste et le plus raisonnable possible. Je le précise bien: tous les propriétaires n'adoptent pas une telle attitude, mais ce genre de comportement est réellement indécent. Je considère donc que le renvoi de la pétition P-361 au Conseil administratif est souhaitable, au moins pour sa valeur symbolique.

*Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont refusées par 35 non contre 33 oui (3 absentions).*

**Le président.** La pétition P-361 est donc classée.

## 10. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu les motions et projets de délibération suivants:

- M-1278, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* Simon Gaberell, Laurence Corpataux, Jean Rossiaud, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Joris Vaucher, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Grégoire Carasso et Albane Schlechten: «Une place des Augustins ouverte sur le quartier»;
- M-1279, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Joris Vaucher, Ulrich Jotterand et Albane Schlechten: «Naître à Genève, un événement remarquable!»;
- M-1280, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* Amar Madani, Laurent Leisi, Danièle Magnin, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Sylvain Thévoz, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Thomas Zogg, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret et Daniel Sormanni: «Une rue, une place ou une plaque pour Charles-Henri Favrod»;
- M-1281, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* Eric Bertinat, Albane Schlechten, Marie-Pierre Theubet, Maria Pérez, Uzma Khamis Vannini, Pascal Spuhler, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Patricia Richard, Alia Chaker Mangeat, Lionel Ricou, Pierre Scherb, Vincent Schaller, Didier Lyon et Helena Rigotti: «Et si vous jugiez mon CV plutôt que mon âge»;
- PRD-137, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Alfonso Gomez, Hélène Ecuyer, Rémy Burri, Jean-Charles Lathion et Martine Sumi: «Règlement du Conseil municipal: nom des entités mentionnées à l'article 130»;
- PRD-138, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Alfonso Gomez, Hélène Ecuyer, Rémy Burri, Jean-Charles Lathion et Martine Sumi: «Abrogation de l'article 130, lettres A), b), du règlement du Conseil municipal: élection des membres du conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève»;
- PRD-139, de *M.* Eric Bertinat: «Optimiser le traitement des pétitions»;
- PRD-140, de *M.* Pascal Holenweg et *M<sup>me</sup>* Albane Schlechten: «Règlement du Conseil municipal: traiter réellement les urgences en urgence».

## 11. Interpellations.

**Le président.** Nous avons reçu l'interpellation écrite suivante:

- IE-33, de *MM.* Jean Rossiaud et Emmanuel Deonna: «L'espace d'affichage publicitaire commercial: combien ça rapporte? Combien ça coûte?».

**12. Questions écrites.**

**Le président.** Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-466, de *M. Daniel Sormanni*: «Postes créés et repourvus en 2016, qui en bénéficie?»;
- QE-467, de *M. Vincent Subilia*: «A quand une rue de la Croix-Rouge digne de ce nom?»;
- QE-468, de *M. Didier Lyon*: «Pratique de location commerciale de la Gérance immobilière municipale».

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	5122
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	5122
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	5122
4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 novembre 2016, sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, en vue de l'adoption du plan de site N° 30054-199 abrogeant pour partie le plan de site N° 29184A Roseraie/Beau-Séjour (arrêté du Conseil d'Etat du 5 mars 2003) (PR-1210 A) . . . . .	5122
5. Résolution du 7 mars 2017 de M <sup>mes</sup> et MM. Grégoire Carasso, Albane Schlechten, Maria Pérez, Sylvain Thévoz, Daniel Sormanni, Pierre Scherb et Alfonso Gomez: «Non au désert postal!» (R-205) . . . . .	5142
6. Motion du 23 novembre 2016 de M <sup>mes</sup> et MM. Christina Kitsos, Jennifer Conti, Grégoire Carasso, Alfonso Gomez, Daniel Sormanni, Christo Ivanov, Maria Pérez, François Mireval et Maria Vittoria Romano: «TVA: pour la création d'un mécanisme de redistribution» (M-1262) . . . . .	5150
7. Motion du 7 mars 2017 de M <sup>mes</sup> et MM. Alia Chaker Mangeat, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Souheil Sayegh, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Sami Gashi, Anne Carron et Jean-Charles Lathion: «Vous avez dit Egalité?» (M-1277). . . . .	5162
8. Interpellation orale du 8 février 2017 de M. Tobias Schnebli: «Stop à la rétention d'informations! Le Conseil administratif doit fournir les positions à six chiffres des lignes budgétaires concernées par ses amendements sur le projet de budget 2017» (IO-267) . . . . .	5166
9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 13 septembre 2016: «Contre l'expulsion de David S. du chemin Dr-Adolphe-Pasteur 28, 1209 Genève» (P-361 A) . . . . .	5175

10. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	5201
11. Interpellations . . . . .	5201
12. Questions écrites . . . . .	5202

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*